



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL

PLAN DE GESTION ET DE CONSERVATION DE TOMBOUCTOU

Période 2018-2022

AVANT PROPOS

Le Mali, Etat partie à la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, a inscrit successivement sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO quatre (04) sites nationaux. Il s'agit du site des «Villes anciennes de Djenné » et Tombouctou en 1988, le site des Falaises de Bandiagara (Pays Dogon) en 1989 et le site du Tombeau des Askia à Gao en 2004.

Centre religieux et intellectuel et véritable carrefour d'échanges entre le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne dès la période médiévale, Tombouctou est une ville chargée d'histoire, de récits et de légendes. Sa fondation remonte au Vème siècle de l'Hégire soit le 11ème siècle de l'ère chrétienne ou grégorienne.

Le bien culturel Tombouctou, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial comprend trois (03) grandes mosquées et seize (16) mausolées. Après son inscription, l'Etat malien a créé en 1993 une structure de gestion de proximité dénommée Mission Culturelle de Tombouctou (MCT), qui a mené avec certains partenaires plusieurs activités de conservation et de gestion sur le site.

La révision et l'actualisation du plan de gestion et de conservation (PGC) sont une initiative du Ministère de la Culture en étroite collaboration avec l'UNESCO. Le plan précédent a été élaboré en 2006 et a expiré depuis 2010. Les événements malheureux de destruction intentionnelle des biens patrimoine culturel, engendrés par la crise sécuritaire de 2012 sont à l'origine de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine en péril en juillet 2012.

Conçue dans une démarche participative et dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali (phase 2), les actions qui sont proposées pour les cinq prochaines années devraient apporter les mesures de gestion efficiente et de conservation du site de Tombouctou.

Ce plan de gestion et de conservation s'inscrit donc en droite ligne dans la mise en œuvre de la phase 2 (2017- 2020) du programme de réhabilitation du patrimoine

culturel et de sauvegarde manuscrits anciens du Mali autour duquel le gouvernement du Mali et certains partenaires techniques et financiers sont mobilisés.

REMERCIEMENTS

Notre gratitude au Ministère de la Culture et d'autres partenaires qui ont contribué à l'élaboration du présent document de référence pour la gestion et la conservation du bien Tombouctou. Ces remerciements s'adressent plus particulièrement aux partenaires suivants :

- L'Union Européenne ;
- La Coopération Espagnole ;
- La MINUSMA ;
- L'ICOMOS Mali ;
- La Commission nationale malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO ;
- La DNPC ;
- L'ONG SAVAMA-DCI ;
- L'IHERI-AB

Nous remercions les différents acteurs et personnes ressources qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

- M. Amadou DICKO, Préfet du Cercle de Tombouctou ;
- M. Aboubacrine CISSE, Maire de la Commune urbaine de Tombouctou ;
- M. Hervé Huot-Marchand Représentant, chef du Bureau UNESCO du Mali ;
- Dr. Diallo Kadia MAIGA, Secrétaire Générale de la Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO ;
- M. Moulaye COULIBALY, Directeur National du Patrimoine Culturel
- M. El-Boukhari Ben ESSAYOUTI, Chef de la Mission Culturelle de Tombouctou ;
- Abdramane Ben ESSAYOUTI, Imam de la mosquée de Djingareyber ;
- Les responsables et gestionnaires des mausolées ;
- Les membres des comités de gestion des trois mosquées ;
- La corporation des maçons de Tombouctou.

Préface du Ministre de la Culture, Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

Tombouctou est une ville carrefour entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du nord. Plusieurs sources orales parlent de la fondation de la ville. La version la plus répandue, est celle de Abrahamane Es Sadi, l'auteur du Tarikh Es -Sudan qui attribue la fondation de Tombouctou à la fin du V^{ème} siècle de l'hégire, aux Touaregs Imagcharan nomadisant dans la zone. Ces derniers creusèrent un puits et confièrent la gestion à une vieille femme du nom de Bouctou d'où la toponymie de *Tim-Bouctou* signifiant lieu de Bouctou.

L'essor de Tombouctou est surtout lié à sa position stratégique, sur la rive gauche de la boucle du fleuve Niger et aux portes du désert. Ville carrefour Tombouctou devint alors une plaque tournante du commerce transsaharien et l'un des centres intellectuels et scientifiques les plus prestigieux du *Bilad Al Sudan*. D'où l'assertion de Ahmed Baba (1556-1627)¹ selon laquelle « *le sel vient du Nord, l'or vient du sud, l'argent vient du pays des blancs, mais la parole de dieu, les choses savantes et les contes jolis, on ne les trouve qu'à Tombouctou* ».

Le contrôle de Tombouctou, métropole religieuse, intellectuelle, entrepôt et centre commercial de première importance, était donc l'objectif de tout pouvoir qui dominait la ville. Cette position centrale constitue la principale cause de son annexion successivement par tous les Empires et Royaumes du Soudan occidental (Ghana X^{ème} – XI^{ème} Siècles ; Mali XIV^{ème} – XV^{ème} Siècles ; Songhay XV^{ème} – XVI^{ème} Siècles, Maroc XVI^{ème} siècle ; Dina du Macina (1826-1862) ; Toucouleurs (1862-1863)). Le 8 décembre 1893 la conquête de la ville de Tombouctou par le lieutenant de vaisseau Boiteux marque le début de la colonisation française. L'indépendance du Mali, proclamée le 22 septembre 1960, mit fin à cette domination française.

Tombouctou, la mystérieuse, continue d'exercer un pouvoir magique sur les visiteurs par son histoire, ses mosquées multiséculaires, les mausolées de nombreux saints, ses bibliothèques de manuscrits anciens et son artisanat.

Le bien culturel Tombouctou comprend les trois prestigieuses mosquées de Djingareyberre, Sankoré, Sidi Yahia et 16 mausolées disséminés dans la vieille ville et dans les cimetières. Le bien est classé dans le patrimoine culturel national par Décret n°92-245/P-RM du 18 décembre 1992. Depuis 1988, et est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO selon les critères suivants :

¹ Ahmed Baba (1556-1627) est l'un des grands savants, né à Tombouctou puis déporté à Marrakech au Maroc suite à l'occupation de sa ville natale par les marocains en 1591. De retour à Tombouctou, il devient le juriconsulte le plus consulté. Il meurt à Tombouctou le 22 avril 1627. L'Institut des Hautes Études et de Recherche Islamique de Tombouctou porte son nom.

Critère (ii) : *Les mosquées et les lieux saints de Tombouctou ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'Islam en Afrique à une très haute époque.*

Critère (iv) : *Les trois grandes mosquées de Tombouctou, restaurées par le Cadi Al Aqib au XVIème siècle, témoignent de l'âge d'or de cette capitale intellectuelle et spirituelle à la fin de la dynastie des Askia.*

Critère (v) : *Les trois mosquées et les mausolées sont des témoignages exceptionnels de l'établissement urbain de Tombouctou, de son rôle d'important centre commercial, spirituel et culturel aux confins méridionaux de la route commerciale transsaharienne, et de ses techniques de construction traditionnelles caractéristiques.*

Un Plan de gestion et de conservation (2006-2010) a servi de cadre de référence pour l'ensemble des actions et mesures de gestion, de conservation et de promotion du bien. Une évaluation de ce plan a mis en exergue les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, les activités n'ayant pas pu être mises en œuvre et révélé des insuffisances et des problèmes de conservation.

Ses hauts lieux historiques (mosquées, mausolées et médina) sont confrontés à une dégradation sans précédent conduisant à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1990. En 2005, suite aux efforts déployés par mon Département, le bien est sorti de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les événements dramatiques de 2012, qui ont vu les groupes armés terroristes détruire la quasi-totalité des mausolées, ont ramené le bien culturel Tombouctou sur la Liste en péril de l'UNESCO, lors de la 36^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, tenue à Saint-Petersbourg (Russie) du 24 juin au 6 juillet 2012.

La destruction du patrimoine culturel et l'interdiction de toutes manifestations à caractère culturel dans les Régions nord du Mali, notamment à Tombouctou, a conduit le Gouvernement du Mali, à travers mon Département, en partenariat avec l'UNESCO et d'autres partenaires techniques et financiers, à initier et réaliser plusieurs actions prioritaires allant dans le sens de l'information et de la sensibilisation, de la sauvegarde et de la protection renforcée du patrimoine culturel, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali.

La réalisation de la première phase de ce Programme (juillet 2014- à mars 2017) a permis de reconstruire et de réhabiliter le patrimoine endommagé. La deuxième phase, en cours (2017-2018), est notamment focalisé sur la sécurisation des cimetières abritant les mausolées de saints, le renforcement de la consolidation des travaux de réhabilitation des mosquées et des musées, la conservation et la mise en valeur des manuscrits anciens et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

La révision du précédent plan de gestion et de conservation (2006- 2010), devenu obsolète, était un impératif. Le présent plan de gestion et de conservation, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, sur initiative de mon Département, en partenariat avec l'UNESCO, avec la participation de toutes les parties prenantes, est une des mesures correctives nécessaires au retrait du bien culturel Tombouctou de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les activités proposées dans ce plan traduisent notre ambition de réaliser le double défi de la conservation des pratiques et traditions culturelles et de l'adaptation à la modernité pour une durée de cinq ans.

Ce plan vise à consolider les acquis, à coordonner les efforts et les actions de conservation et de valorisation du bien, et à permettre à Tombouctou de garder son label de cité mystérieuse qui continuera de fasciner ses visiteurs d'aujourd'hui comme elle a attiré ceux du Moyen Age.

A l'orée de la mise en application de cet ambitieux plan de gestion, j'exhorte tous les acteurs à inscrire leurs actions dans une synergie d'action commune pour mieux gérer le bien culturel Tombouctou en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

C'est le lieu pour moi de remercier toutes les parties prenantes : (responsables de mausolées, membres des comités de gestion des mosquées, chefs de quartiers, responsables de services techniques, responsables des collectivités territoriales) et le Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali. La mise en œuvre de ce Programme a permis d'enregistrer de remarquables résultats en termes de reconstruction des biens culturels détruits et de sanctions à l'endroit des auteurs des crimes contre l'humanité par la Cour Pénale Internationale.

Je salue et remercie des efforts déployés par l'ensemble des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNESCO à travers le Centre du Patrimoine Mondial et le Bureau UNESCO de Bamako, l'Union Européenne et la MINUSMA, qui ont permis de donner un nouveau souffle à la culture et au patrimoine culturel du Mali en général et aux biens culturels de Tombouctou en particulier.



Le ministre,

Madame N'DIAYE Ramatoulave DIALLO

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Mosquée Djingarey.....	22
Figure 2: Mosquée Sankoré.....	23
Figure 3: Mosquée Sidi Yahia (Photo d'archives, collection Fortier).....	25
Figure 4: Mausolées Baber Babaidje et Cheick Ahmed Al Fulani après reconstruction (2014) ??.....	30
Figure 5: Mausolée Alpha Moya reconstruit (2014)	30
Figure 6: Maisons en ruines dans l'ancien tissu urbain (nov. 2017).....	32
Figure 7: Maisons réhabilitées (gauche et droite) dans l'ancien tissu projet AIMF-Mairie (2014)	32
Figure 8: Maison René Caillé	34
Figure 9: Copie de manuscrit.....	35
Figure 10: Lecture de coran et nuit de prières	36
Figure 11: Maçons sur un chantier de mausolée	38
<i>Figure 12: Environnement architectural perturbé par les nouveaux équipements.....</i>	<i>39</i>
<i>Figure 13: Interférences des fils électriques et des couleurs vives dans la Médina (nov. 2017)</i>	<i>40</i>
<i>Figure 14: Une des maisons réhabilitées dans le cadre du projet AIMF.....</i>	<i>46</i>

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AECID : Agence espagnole de coopération internationale au développement
AFCP : Ambassador's Fund for Culture Preservation (USA)
AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
AKTC : Aga Khan Trust for Culture
ANDD : Agence Nationale de Développement Durable
APTM : Agence de Promotion Touristique du Mali (ex-OMATHO)
AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique
ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités
AWHF : African World Heritage Fund
CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis
CRAterre : Centre de Recherche sur l'Architecture de terre
COMNAT : Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO
CPI : Cour Pénale Internationale
CT : Collectivités Territoriales
DDC : Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Suisse
DNA : Direction Nationale de l'Artisanat
DNPC : Direction Nationale du Patrimoine Culturel
DRC : Direction Régionale de la Culture
DNTH : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération économique allemande)
FNAM : Fédération Nationale des Artisans du Mali
ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites
ICOM : Conseil International des Musées
ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens

culturels
IHERI-AB : Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques - Ahmed Baba
MCT : Mission Culturelle de Tombouctou
MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation du Mali
MNLA : Mouvement National de Libération de l’Azawad
MUJAO : Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest
ODD : Objectifs du Développement Durable
OMATHO : Office Malien du Tourisme et de l’Hôtellerie
ONU : Organisation des Nations Unies
PDESC : Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PTF : Partenaire technique et financier
PUS : Plan d’Urbanisme Sectoriel
SAVAMA- DCI : Sauvegarde et Valorisation des Manuscrits pour le Développement de la Culture Islamique
SDU : Schéma Directeur d’Urbanisme
SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
UE : Union européenne
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture
VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle
WHC : World Heritage Centre

TABLE DES MATIÈRES

Avant Propos.....	2
Remerciements	4
Abréviations et acronymes	9
Résumé exécutif	13
Introduction.....	15
a. Présentation du Mali.....	15
b. Tombouctou «la mystérieuse» ou l'histoire d'une cité millénaire.....	16
c. Présentation du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	18
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	20
1. Situation géographique et administrative	20
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES ELEMENTS FONDAMENTAUX DU BIEN TOMBOUCTOU	21
2.1. Identification du bien.....	21
2.2. Présentation des sites majeurs inscrits sur la Liste du patrimoine mondial .	21
et d'autres éléments importants	21
2.3. D'autres éléments importants du bien culturel Tombouctou	34
2.3.3. La maçonnerie traditionnelle ou l'art de bâtir à Tombouctou.....	37
2.4. Risques et dommages affectant le bien et mesures prises	38
2.5. Stratégies de sécurisation, de conservation et de gestion des mausolées après la reconstruction.....	41
CHAPITRE 3 : IMPACTS DE LA CRISE DE 2012 SUR LE SITE	42
3.1. Impacts de la crise sur l'architecture de l'ancien tissu.....	42
3.2. Impacts de la crise sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat d'art.....	43
3.3. Plan d'action de l'UNESCO pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali.....	45
CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE.....	47
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL	50
CHAPITRE 6 : ETAT ACTUEL DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU SITE	52
6.1. Evaluation du Plan de Gestion et de Conservation 2006-2010.....	52
6.2. Atouts et valeurs du site.....	52
6.3. Zone Tampon et Règlement d'Urbanisme	52
CHAPITRE 7 : ETAT ACTUEL DE CONSERVATION DU SITE TEL QUE PERÇU LOCALEMENT	Erreur ! Signet non défini.

7.1. Analyse des problèmes issue d'entretien avec les représentants de parties prenantes et de personnes ressources de Tombouctou	Erreur ! Signet non défini.
7.2. Analyse des problèmes	53
7.3. L'état de l'intégrité et de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien	57
➤ <i>Intégrité du bien (critère iii)</i>	57
➤ <i>Authenticité (critère iv)</i>	57
7.4. Valeur Universelle Exceptionnelle	57
7.5. Vision pour 2030	58
PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022	61
CHAPITRE 8 : STRATÉGIES DE FINANCEMENT	75
8.1. Ressources internes	75
8.2. Ressources externes	75
CONCLUSION	77
ANNEXES	79
ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	80
ANNEXE 2: RECUEIL D'INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE.....	82
ANNEXE : villes jumelées à la commune urbaine de Tombouctou.....	115

RESUME EXECUTIF

Fondée au 5^{ème} siècle, Tombouctou est un haut lieu de la diffusion de la culture islamique et un carrefour de commerce qui connut son apogée économique et culturelle aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles. Elle comptait alors 180 écoles coraniques et l'université-mosquée Sankoré qui regroupait 25.000 étudiants.

Véritable centre de rayonnement culturel, Tombouctou possède également un trésor inestimable de manuscrits anciens traitant des sciences sociales et exactes, de l'astronomie, de la théologie, de la réconciliation de l'environnement, etc. Depuis sa création en 1973, l'Institut des Hautes Études et de Recherches Islamiques Ahmed Baba (IHERI-AB), ex-CEDRAB, a collecté plus de 20.000 manuscrits anciens qui sont mis à la disposition des chercheurs, étudiants et hommes de culture.

En mars 2012, les trois régions du nord du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal) ont été occupées par les groupes armés rebelles et terroristes. Les populations ont subi les décisions, les comportements odieux et les privations de liberté imposés par ces différents groupes. Des dommages ont été également causés sur les éléments du patrimoine culturel de grande valeur, notamment dans la ville de Tombouctou où une dizaine de mausolées des saints, le monument Al Farouk et des manuscrits anciens ont été détruits ou emportés.

Après la libération des régions en janvier-février 2013, un vaste « *Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé et la mise en place des mesures pour la sauvegarde durable des manuscrits* » a été adopté par le Gouvernement malien et l'UNESCO à la suite d'une réunion d'experts au siège de l'UNESCO à Paris, le 18 février 2013.

L'élaboration du présent plan de conservation et de gestion intervient après les travaux de réhabilitation des 03 mosquées et la reconstruction des 14 mausolées, réalisés au cours de la phase 1 du *programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des anciens manuscrits du Mali* de mars 2014 à février 2016. Depuis 2012 d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat malien, les communautés locales et certains partenaires techniques et financiers pour réparer les dégâts causés par les

destructions intentionnelles des biens du patrimoine culturel perpétuées par des groupes armés.

Le nouveau plan de gestion et de conservation 2018 – 2022, s'il est mis en œuvre, contribuera sûrement à retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril et permettra au site de Tombouctou de recouvrer sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

INTRODUCTION

a. Présentation du Mali

Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali, avec ses 1.241.238 kilomètres carrés, est le plus vaste Etat d'Afrique occidentale après le Niger. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. Il est frontalier de la Mauritanie et de l'Algérie au nord, du Niger à l'est, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire au sud, de la Guinée au sud-ouest et du Sénégal à l'ouest. Le relief du pays est peu accidenté. Les plaines alluviales, très vastes, sont toutefois dominées par quelques plateaux calcaires et de grès. Le pays possède trois zones climatiques :

- Les deux tiers du territoire au nord sont entièrement désertiques et appartiennent au Sahara méridional, avec des précipitations annuelles inférieures à 127 millimètres ;
- La région sahélienne au centre, relativement sèche (aux pluies tropicales insuffisantes, entre 200 et 550 millimètres), est couverte de steppe remplacée progressivement vers le sud par la savane ;
- La région soudanaise est une zone avec des précipitations de 1400 millimètres. Elle évolue de la savane arborée au nord à la forêt au sud.

Le Mali est divisé en dix régions, un district et 703 communes dont 666 rurales. Ces subdivisions prennent généralement le nom de leur ville principale. Le nord est occupé par les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Ménaka et Taoudéni, et le sud est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako.

La population résidente est estimée, en 2016, à 17,99 millions habitants¹ dont 50,4% de femmes et une forte proportion de personnes de moins de 25 ans (65%).

La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. La

¹ Source, Banque Mondiale

population est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritent 51% de la population tandis que les cinq régions du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni) comptent seulement 9% de la population totale (RGPH 2009). L'urbanisation rapide a fait passer la population urbaine (dans le sens de l'administration) de 22% en 1987 à 27% en 1998 puis à 35% en 2009, sans que cette urbanisation ne soit suivie d'une industrialisation grandissante.

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.

Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (les Tariks) et cela dès le IX^e siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou ou Ghana, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, Kéné Dougou, Khassonké, Bambara de Ségou et du Kaarta, etc.). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'Islam (94,8%), le Christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du RGPH 2009.

Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président et son Gouvernement dirigé par un Premier ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

b. Tombouctou «la mystérieuse» ou l'histoire d'une cité millénaire

Tombouctou est une ville chargée d'histoire, de jolis contes, de récits et de mythes. Selon les traditions orales, la création de Tombouctou remonte au V^{ème} siècle de l'Hégire soit le 11^{ème} siècle de l'ère chrétienne ou grégorienne. A l'origine, elle n'était alors qu'un petit centre de transit créé autour d'un puits, dont une vieille femme du nom de Bouctou était la gardienne qui donna son nom au puits «*Tim Bouctou*» qui signifie littéralement en Kel Tamasheq «le puits de Bouctou» ou place de Bouctou. Ce petit campement qui accueillait les caravanes (Azalai) après la longue traversée du désert, connut cependant un développement spectaculaire en raison de sa position stratégique au contact du Sahara et du fleuve Niger.

Relais important entre le Maghreb et le pays des Noirs «*Bilad al Soudan*», la ville de Tombouctou fera l'objet de nombreuses convoitises.

La ville n'apparaît cependant dans l'histoire qu'au XIV^e siècle quand l'Empereur du Mandé, Mansa Moussa (ou Kankou Moussa), fit construire à partir de 1325 la mosquée Djingareyber, par l'architecte Abou Ishaq es-Sahéli, qui est achevée en 1328. En 1353, le voyageur tangérois Ibn Battûta visite la ville. La *Rihla*, important livre écrit par ce dernier, est le plus ancien texte traitant de la ville de Tombouctou et de l'Empire Songhaï.

Au XV^e siècle, la construction de la mosquée de Sankoré (qui comprend une *medersa* avec, semble-t-il, les dimensions de la Kaaba) est à l'origine d'une université islamique d'une très grande renommée dans toute l'Afrique de l'Ouest. Jusqu'à 25.000 étudiants fréquentent la ville sous le régime de Sonni Ali Ber (Sonni Ali le Grand). Tombouctou est prise par Sonni Ali Ber, l'Empereur Songhaï, en 1458. La ville construit sa prospérité sur les échanges commerciaux, dont l'esclavage, entre la zone soudanaise du Sahel africain et le Maghreb. Elle connaît son apogée au XVI^e siècle, jusqu'à la chute, en 1591, de l'Empire Songhaï.

Après l'invasion marocaine en 1591, Tombouctou devint la capitale de l'Etat des Arma du Pacha Djouder, descendants des conquérants Marocains.

La ville passe alors sous domination saadienne de Marrakech : c'est le Pachalik de Tombouctou. En octobre 1591, se produit un soulèvement de la population, dont les plus illustres savants (incluant Ahmed Baba) sont exilés à Marrakech. Sa richesse décline lorsque les Européens ouvrent la voie maritime pour le commerce entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire. Le déclin de la ville commence au XVII^e siècle avec l'instabilité politique et l'apparition de la traite négrière qui rapprochait cette activité des côtes. Le contrôle de Tombouctou par les Saadiens est effectif jusqu'en 1660 (Abderrahmane Es Saâdi décrit la ville dans son *Tarikh es-Soudan*), date de la chute de la dynastie au profit des Alaouites.

En 1760, les Touaregs battent les soldats Marocains de la ville qui en devient tributaire.

L'Empire Peulh du Macina conquiert la ville en 1825. Après des siècles où Tombouctou est une cité recluse vis-à-vis de l'Occident, le major Alexander Gordon

Laing est l'un des premiers Européens à visiter la ville en 1826, mais pris pour un marchand d'esclaves concurrent, il est assassiné. Le 20 avril 1828, c'est au tour du Français René Caillié d'entrer dans la cité, dissimulé sous le costume d'un lettré musulman, et d'en partir vivant. Son célèbre récit de voyage fait ensuite grand bruit en Europe. En 1844, à la mort de Sékou Amadou, la ville s'émancipe. L'explorateur allemand Heinrich Barth vient ensuite dans la ville où il passe six mois de 1853 à 1854. La seconde partie du XIX^e siècle marque le début de la colonisation française de l'Afrique occidentale, dans le sillage de l'Afrique du Nord.

La conquête de la zone de Tombouctou par l'armée française se fait de manière heurtée, notamment en 1892 avec le massacre de la colonne Eugène Bonnier, à Tacoubao entre Goudam et Tombouctou, par les Touaregs Ouelleminden et Igdaalen après la première occupation de Tombouctou par les Français. Lorsque les Français prennent le contrôle de la ville en 1894, sa population est d'environ 4000 habitants. Elle était dirigée jusque-là par une élite musulmane payant tribut aux Touaregs. La conquête et la stabilisation de la ville marque la fin de la pacification des zones du Nord du Mali à la veille de la Première Guerre mondiale.

Alors que le Soudan français est une colonie française, Tombouctou devient par la loi française du 18 novembre 1955, une commune de moyen exercice, dirigée par un maire, fonctionnaire nommé par le chef de territoire, assisté d'un conseil municipal élu par un collège unique. La loi du 10 janvier 1957 intègre Tombouctou dans l'Organisation commune des régions sahariennes.

c. Présentation du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

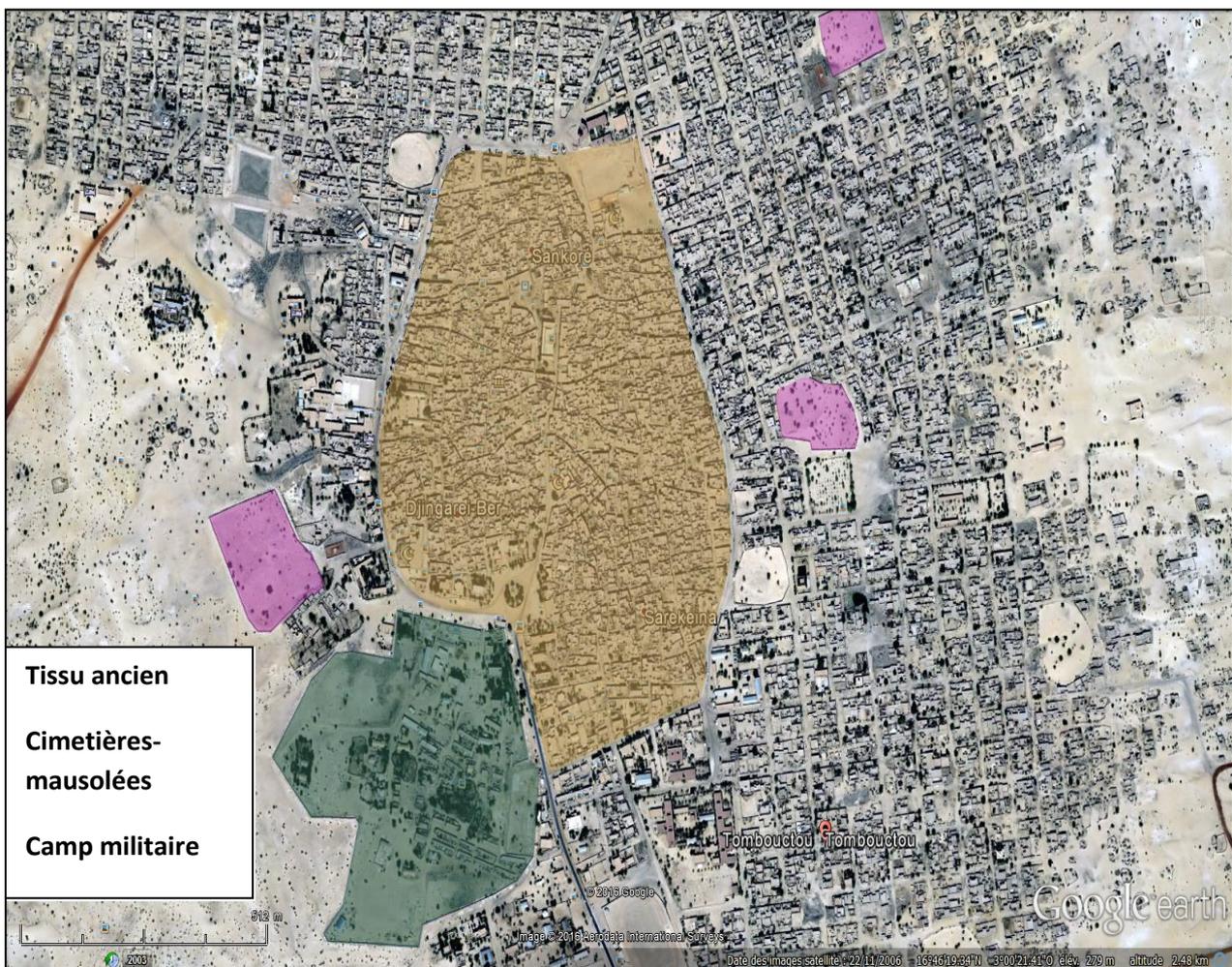
Le bien culturel Tombouctou comprend trois (03) grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yéhia) situées dans le tissu ancien et seize (16) mausolées de saints disséminés dans le tissu ancien et les cimetières environnants. Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988, selon les critères suivants :

Critère (ii) : Les mosquées et les lieux saints de Tombouctou ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'Islam en Afrique à une très haute époque.

Critère (iv) : Les trois grandes mosquées de Tombouctou, restaurées par le Cadi Al Aqib au XVIème siècle, témoignent de l'âge d'or de cette capitale intellectuelle et spirituelle à la fin de la dynastie des Askia.

Critère (v) : Les trois mosquées et les mausolées sont des témoignages exceptionnels de l'établissement urbain de Tombouctou, de son rôle d'important centre commercial, spirituel et culturel aux confins méridionaux de la route commerciale transsaharienne, et de ses techniques de construction traditionnelles caractéristiques.

Le présent plan de gestion et de conservation couvre une période de cinq (05) ans (2018-2022) au terme de laquelle il sera évalué et actualisé. Il comprend huit (08) principaux chapitres.



CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

1. Situation géographique et administrative

Capitale administrative de la 6^{ème} région du Mali, la ville de Tombouctou est située entièrement dans la partie septentrionale du Mali entre le 15^{ème} et le 26^{ème} parallèle de Latitude Nord, et entre le 1^{er} et le 6^{ème} degré de longitude Ouest. Elle fait frontière avec :

- Au Nord, la Région de Taoudéni, la République Démocratique et Populaire d'Algérie et la République Islamique de Mauritanie ;
- A l'Est, la Région de Gao et le Burkina Faso ;
- A l'Ouest, la République Islamique de Mauritanie sur 1240 km, et la Région de Ségou ;
- Au Sud avec la région de Mopti.

La Région de Tombouctou couvrait une superficie de 497.926 Km², avant la création en 2016 de la Région de Taoudéni qui était partie intégrante. Elle représente ainsi environ 40% du territoire National pour seulement 4,7% de la population du pays. La région compte aujourd'hui quatre cercles et cinquante-deux communes dont trois urbaines (Tombouctou, Diré et Goundam) et 963 villages et fractions.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES ELEMENTS FONDAMENTAUX DU BIEN TOMBOUCTOU

2.1. Identification du bien

Le bien culturel dénommé Tombouctou comprend les trois (03) célèbres mosquées de Tombouctou (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) situées dans le tissu ancien et les seize (16) mausolées disséminés dans le tissu ancien et dans les cimetières environnants.

2.2. Présentation des sites majeurs inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et d'autres éléments importants

Le bien culturel Tombouctou inscrit est composé essentiellement des trois mosquées et de seize mausolées. A ce riche patrimoine sont associés la vieille ville de Tombouctou et les bibliothèques des manuscrits anciens.

2.2.1. La mosquée de Djingareyber

La Grande mosquée située à l'extrême ouest de l'ancienne ville a été construite à partir de 1325 par Abu Ishaq Es-Sahéli, architecte originaire de Grenade commis par l'empereur Kankou Moussa, de retour de pèlerinage à la Mecque, qui aurait reçu comme honoraires, selon le Tarikh, quarante mille mitquals d'or. À l'exception d'une infime partie de la façade nord en calcaire, la mosquée a été construite entièrement en banco, dans un style architectural soudanais. Elle fut reconstruite et agrandie entre 1570 et 1583 par l'Imam Al Aqib, Cadi de Tombouctou qui lui ajouta toute la partie sud et le mur d'enceinte du cimetière situé à l'ouest. Le minaret central qui domine la ville constitue un des repères le plus visible du paysage urbain de Tombouctou.

La mosquée de Djingareyber est constituée de vingt-cinq colonnes de piliers, deux minarets et peut accueillir environ 12.000 fidèles. De 2006 à 2010 l'AGAN KAN TRUST FOR CULTURE (AKTC) entreprit d'importants travaux de restauration de

l'édifice qui ont permis de consolider les structures porteuses et la toiture dont les bois de rônier étaient suffisamment détériorés.



Figure 1: Mosquée Djingarey

2.2.2. La mosquée Sankoré

Située au nord-est de la ville dans le quartier du même nom, la mosquée a été construite grâce au financement d'une femme mécène. La mosquée est construite entièrement en banco, son style architectural est semblable à celui de Djingareyber.

La mosquée de Sankoré c'est aussi cette célèbre université coranique très connue, édifiée au 14^{ème} siècle, pendant la période de l'empire du Mali (1325 – 1433) ; elle serait réalisée aux dimensions de la Kaâba de La Mecque.

Elle fut donc un important foyer de rayonnement de la culture islamique d'une très grande renommée dans toute l'Afrique de l'Ouest. Environ 25.000 étudiants fréquentaient la ville sous le règne des Askia.

La mosquée de Sankoré a été, comme celle de Djingareyber, restaurée par l'Imam Aqib entre 1578 et 1582.



Figure 2: Mosquée Sankoré

2.2.3. La mosquée Sidi Yahia

Elle fut construite au centre de l'ancien tissu en 1440 grâce au financement de Mohamed Naddi, chef coutumier de Tombouctou. Elle fut réalisée dans l'attente d'un saint qui se manifesta quarante ans plus tard en la personne du chérif Sidi Yahia, qui fut alors désigné comme Imam. La mosquée porte aujourd'hui son nom. Le bâtiment, ensuite restauré au XVI^e siècle par l'imam Al Aqib, témoigne de la renommée intellectuelle et spirituelle de Tombouctou.

Elle comporte une porte sacrée qui ne devait être ouverte qu'à la fin des temps, sous peine de malheur. Cette porte a été arrachée le 2 juillet 2012 par les jihadistes, puis restaurée et réinstallée le 19 septembre 2016 lors de la première phase du Plan d'action mis en œuvre par le gouvernement malien et l'UNESCO.

Les trois mosquées sont en bon état de conservation grâce aux travaux réalisés par le Ministère de la Culture et ses partenaires. Aga Khan Trust for Culture a réalisé des

travaux sur la mosquée Djingareyber avant la crise de 2012. Quant aux deux autres mosquées, elles ont été prises en compte dans la première phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des anciens manuscrits du Mali. De nos jours les problèmes communs de ces mosquées sont l'ensablement, la raréfaction des matériaux de construction de qualité (banco, alhor, argile bois, etc.) à cause des effets du changement climatique.

Les trois mosquées sont construites en matériaux périssables et il faut un entretien assez régulier pour minimiser les dégradations. Ces dégradations sont engendrées par :

- ✓ L'érosion, les vents de sable et les pluies diluviennes de Juillet à Septembre
- ✓ Les vibrations tectoniques engendrées par le trafic routier de plus en plus dense et des routes qui passent quelque fois à deux mètres des bâtiments
- ✓ L'absence de la prise en charge de l'abonnement en eau et en électricité
- ✓ L'étude sur la porte secrète de Sidi Yahia a permis de comprendre que les portes actuelles des mausolées et mosquées sont celles qui sont normalement utilisées dans les maisons à usage d'habitation. Les portes et fenêtres des lieux de culte (mosquées et mausolées) sont décorées avec des motifs représentant le croissant lunaire et l'étoile.

En outre les minarets qui constituent les éminences majestueuses de ces deux mosquées sont menacés d'écroulement s'il n'y a pas de travaux d'urgence



Figure 3: Mosquée Sidi Yahia (Photo d'archives, collection Fortier)

2.2.4. Les mausolées

Tombouctou, c'est aussi la ville sacrée par la présence des 333 Saints, qui sont considérés comme des protecteurs (boucliers) de la ville et de ses habitants. Les mausolées des saints représentent des vestiges importants au sein du patrimoine culturel immobilier de la ville de Tombouctou. Tombouctou était entre les XVe et XVIe siècles une capitale intellectuelle et spirituelle et un centre de propagation de la culture islamique en Afrique de l'Ouest. Elle fut un point de passage important pour les caravanes (Azalaï) qui traversaient le Sahara en transportant du sel vers le sud.

De façon générale, l'état de conservation des mausolées est satisfaisant après leur reconstruction en 2015. Cependant, la persistance de la situation d'insécurité dans la ville constitue un facteur d'incertitude pour les populations. Certains mausolées et les cimetières qui les abritent sont menacés d'ensablement. Des recherches très approfondies doivent être menées pour identifier les cinq mausolées, car de nos jours seuls 11 mausolées sont identifiés et connus sur les 16 inscrits sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO.

➤ **Les 16 mausolées des saints inscrits sur la liste du patrimoine mondial de L'UNESCO²**

Les 16 mausolées des saints inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont le témoignage d'une exceptionnelle société où les valeurs sociales et culturelles ont structuré la vie des communautés entre le 15^e et le 19^e siècle. Ces saints étaient de grands érudits spécialistes de nombreux sujets tels que la science, la jurisprudence, la littérature, et la théologie. Construits par des maçons dédiés à chaque descendant des saints, ces structures complexes indiquent les emplacements où ceux considérés comme saints ont habité gardent aux yeux des habitants de Tombouctou leur sens de lieux de pèlerinage pour les fidèles qui viennent, non seulement du Mali ou des pays limitrophes de l'Afrique Occidentale, mais de certains autres pays du monde islamique en dehors du continent, accomplir un pèlerinage, les lundis et les vendredis de mémoire et de piété, à l'honneur des bienheureux qui sont considérés comme des saints par la communauté.

² Tableau ci-dessous élaboré à la fin des travaux de reconstruction des mausolées en 2015 (DNPC – UNESCO)

	Liste des mausolées	Brève description
1	Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit 	<p>Ce mausolée est situé au nord de la ville à l'intérieur du cimetière Sidi Mahmoud. Ancien cadî, Cheikh Sidi Mahmoud est né à Tombouctou en 868 de l'Hégire, fut le 1er Saint vénéré de la ville. Il est mort en 1548 et enterré à 150m environ au Nord de la ville, dans son vestibule selon la tradition orale. A côté de lui sont enterrés 167 autres Saints. Saint de grande réputation, il fut un grand savant, un professeur, un jurisconsulte. Il est auteur de plusieurs ouvrages</p>
2	Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia	<p>Il est situé à l'intérieur du cimetière Sidi Mahmoud. Al Akib Ben Mahmoud est né en 1507). Il fut Cadi de Tombouctou et a agrandi les trois principales mosquées de Tombouctou. Il mourut en 1583. A côté de lui sont enterrés 41 autres Saints, des étrangers et ceux qui souvent meurent la nuit.</p>
3	Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi 	<p>Ce mausolée se trouve à l'intérieur du cimetière des trois saints. Cheikh Sidi Ahmed Ben Amar. D'origine Kounta, Cheikh Sidi Ben Amar fut Soufi, mais s'intéressa aussi à la médecine. Il fut un grand philosophe Kounta et eut de nombreux disciples très instruits. Il est mort en 1718 à l'âge de 85 ans et enterré à 200m à l'Ouest de la ville. A côté de lui reposent 20 autres Saints et un grand nombre de Chérifs.</p>
4	Cheick AboulKassim Attawaty 	<p>Ce mausolée est lui aussi situé à l'intérieur du cimetière des trois saints. Originaire d'Algérie, il s'installa à Tombouctou sous le règne d'Askia Mohamed. Grand lettré, il fut le premier à instaurer à Tombouctou la fête du Maouloud, fête anniversaire de la naissance du Prophète. Il est décédé entre 1528 et 1529 à l'âge de 33 ans et enterré avec à ses côté 50 Oulémas ou Saints originaires eux aussi de Touat.</p>
5	Cheick Mouhamad El Micky 	<p>Ce mausolée est situé à l'intérieur du cimetière des trois saints. Originaire de Djenné, il consacra sa vie à l'enseignement coranique dans son école contiguë à la mosquée Sidi Yahia. Très pieux, il pouvait facilement passer 3 jours sans manger, ni boire. Il est mort vers 1806 à l'âge de 80 ans. Sa tombe se trouve à 30m environ au Sud de celle du Cheick AboulKassim Attawaty. Son ancienne école est aujourd'hui transformée en medersa.</p>
6	Cheikh Mouhamed TambaTamba 	<p>Ce mausolée est situé à l'intérieur du camp militaire Cheikh Sidi Bakaye. Originaire de la tribu Kel es Souk, il serait venu à Tombouctou pour parfaire ses connaissances en théologie. On l'appelait le saint de la rapidité pour tous ceux qui venaient vers lui pour des problèmes urgents. Il mourut en 1842</p>
7	Cheikh Abbas	<p>Ce mausolée est situé derrière le palais de justice et serait</p>

		celui de Cheikh Abbas.
8	Al Imam Said 	Ce mausolée situé dans la cour de l'ancien château d'eau.
9	Sidi Mohammed Boukkou	Le cimetière existe mais le mausolée y a disparu
10	Sidi El Wafi El Arawani	Le cimetière existe, mais le mausolée n'existe plus sur le lieu.
11	Cheikh Sidi Mohammed Sangaré le Peulh	Le saint est connu mais le mausolée n'existe plus
12	CheikhSidiEl Mokhtar Ben Sidi Mohammed Ben Cheikh AlKabir 	Ce mausolée est situé à l'intérieur du cimetière El Moctar. Cheikh Sidi El Mokhtar était d'origine arabe et était connu comme un célèbre médiateur. Il était également spécialiste du droit musulman. On lui reconnaît d'avoir réussi la médiation pour empêcher l'interdiction du tabac lorsque Sekou Amadou s'empara de Tombouctou en 1828. Il fut l'auteur du célèbre livre « TaraïfaSochora ». Il mourut en 1847 à l'âge de 80 ans.
13	Alpha Moya 	Ce mausolée est situé à l'intérieur du cimetière Alpha Moya à l'est de la ville. Alpha Moya était un professeur émérite de l'université de Sankoré. Il fait partie du lot des 14 oulémas tués dans la mosquée de Sankoré sous la domination marocaine par le Pacha Mahmoud Ben Zergoun en 1593. Sa tombe est située non loin de la place dénommée Sahel vert où sont organisées les grandes prières des fêtes musulmanes du ramadan et de la tabaski.
14	Mouhammed Acqit	Ce mausolée se trouve dans le cimetière Sidi Mahmoud au nord de la ville. Mohammed Aqit était d'origine berbère. Grand père de Sidi Mahamoud, il s'installa à Tombouctou vers 1440. Il est le premier de la génération des grands savants d'une même famille. Il mourut dans la deuxième

		moitié du XVe siècle et est enterré à 100m environ au nord de la tombe de Sidi Mahmoud. Le saint est connu mais le mausolée n'existe plus
15	El Hadj Ahmed	Ce mausolée se trouve à l'intérieur du cimetière Sidi Mahmoud. Il fut un grand pédagogue qui enseigna la théologie à de nombreux élèves. Il possédait de nombreux livres (environ 700 volumes) et mourut en 1535-1536 à l'âge de 80 ans. Il serait enterré à 100m au Sud de Sidi Mahmoud. Le saint est connu mais le mausolée a disparu
16	Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar	Ce mausolée n'est pas connu, mais se trouverait dans le cimetière Sidi Mahmoud. Connu sous le nom d'Ahmed Baba, il était le chef de la résistance que l'intelligentsia de Tombouctou opposa à l'occupation marocaine dès 1591. Il fut exilé au Maroc en 1593 avec 70 de ses parents et fut mis en résidence surveillée à Marrakech. De retour à Tombouctou en 1607, il passa le reste de sa vie à enseigner dans toutes les branches de la science, et à rédiger des fatwa. Il fut aussi jurisconsulte et savant. Il mourut en 1627 à l'âge de 71 ans et enterré entre son père et son oncle Sidi Mahmoud. Le saint est connu mais le mausolée a disparu



Figure 4: Mausolées Baber Babaidje et Cheick Ahmed Al Fulani après reconstruction (2014)



Figure 5: Mausolée Alpha Moya reconstruit (2014)

2.2.5. La vieille ville de Tombouctou (Médina)

La vieille ville (Médina) de Tombouctou est caractérisée par une architecture en terre très remarquable. Son classement dans le patrimoine culturel national suivant le Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992 vise à renforcer les mesures de protection juridique en vue d'assurer sa conservation durable et sa mise en valeur dans le cadre du développement socio-économique de la cité. En toute logique, l'Etat

du Mali envisage d'inscrire la Médina sur la Liste du patrimoine mondial, en complément des monuments déjà inscrits. C'est d'ailleurs une des recommandations du Comité du patrimoine mondial quand les trois mosquées et seize mausolées ont été inscrits au patrimoine universel.

L'ancien tissu est constitué de quatre (04) quartiers : Djingarey ber, Badjindé, Sankoré et Sarékéïna et abrite les trois grandes mosquées inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. La Médina est traversée par un circuit touristique ponctué par divers monuments, ainsi que par les anciennes maisons.

Selon le chef de la Mission Culturelle, l'état de conservation de la médina est mauvais en raison de la prolifération des maisons en tôles, des containers et des constructions en béton. En outre l'assainissement dans les quartiers de Badjindé et Sareykeïna est préoccupant. La municipalité n'arrive à faire autorité face à l'incivisme des populations.

Néanmoins certaines actions, comme celles du projet de redynamisation du tissu socioéconomique de la ville de Tombouctou financé par l'AIMF et la Mairie de Tombouctou, ont contribué à l'amélioration de l'état de la vieille ville. Une trentaine de maisons a été restaurée au bénéfice des familles. Cependant, l'ancien tissu a des problèmes d'assainissement (gestion des déchets solides et liquides), la dégradation de l'architecture traditionnelle à cause des nouvelles constructions, l'ensablement des rues, l'utilisation de matériaux importés et l'abandon progressif des constructions traditionnelles au profit de maisons en parpaing, etc.



Figure 6: Maisons en ruines dans l'ancien tissu urbain (nov. 2017)



Figure 7: Maisons réhabilitées (gauche et droite) dans l'ancien tissu projet AIMF-Mairie (2014)

2.2.6. Les maisons des explorateurs

Des explorateurs très connus et célèbres ont été attirés par la Cité des 333 saints dès le 16^{ème} siècle. Cependant, c'est entre les 19^{ème} et les 20^{ème} siècles que la ville sera visitée par certains d'entre eux. Durant leur séjour, ces explorateurs ont vécu

dans des maisons, voire les ont acquises et qui portent encore leur nom. Parmi les explorateurs ayant séjourné à Tombouctou, on peut citer :

- L'Écossais **Gordon Laing**, premier Européen à entrer à Tombouctou en 1826 ;
- Le Français **René Caillié** qui entre en avril 1828 dans la ville de Tombouctou ;
- L'Américain **Berky** ;
- L'Allemand **Heinrich Barth** qui a séjourné à Tombouctou en 1853 et dont une pièce de la maison est aménagée en musée.

La maison d'**Oscar Lenz et Cristobal Benitez** n'existe plus mais une plaque commémorative a été placée sur la façade de la maison d'en face.

La maison de Gordon Laing est la plus typique. L'étage fut démoli lors du passage de Félix Dubois qui a laissé une photographie qui la montre en très bon état de restauration. Une plaque de bronze a été apposée sur la façade : *«To Major Alexander Gordon Laing. 2nd West India Regiment. First European to reach Timbuktu in 1825. Fell here in 1826. Erected in his Honour and Memory by the African Society. London, 1930.»*

La maison de Caillié, ou plutôt son emplacement car l'édifice ayant été entièrement refait dans un style nouveau est commémorée par deux plaques. La première plaque en bronze porte l'inscription : *«Souvenir Colonial Français. A René Caillié 1799-1838»*. L'explorateur a habité cette maison d'avril à mai 1828 lors de son voyage de Guinée au Maroc 9 avril 1827 – 7 septembre 1828. La seconde plaque, en marbre, porte l'inscription suivante : *«Ceux d'Aunis et de Saintonge qui gardent les cendres de René Caillié ont confié en 1938 cette pierre commémorative de son centenaire à Louis-Audouin-Dubreuil, explorateur saintongeais pour la porter à travers le Sahara à Tombouctou dans la maison qu'habita leur grand compatriote»*.



Figure 8: Maison René Caillé

2.3. D'autres éléments importants du bien culturel Tombouctou

2.3.1. Les manuscrits anciens

Véritable creuset de l'islam, Tombouctou possède également un trésor inestimable de manuscrits anciens traitant des sciences sociales et exactes, de l'astronomie, de la théologie, de l'environnement, de la thérapie, etc. Le trésor documentaire est estimé à plus de 400.000 manuscrits, dont certains datant du XIIe siècle, sont conservés dans les familles et dans les bibliothèques privées. Depuis sa création en 1973 sous le nom de Centre d'étude et de documentation Ahmed Baba (CEDRAB), l'Institut des Hautes Études et de Recherches Islamiques Ahmed Baba (IHERI-AB) a collecté plus de 42.000 manuscrits anciens qui sont mis à la disposition des chercheurs et étudiants, etc.

Plus de 4200 copies authentiques ont été brûlées ou emportées pendant l'occupation de la ville par les groupes armés en février 2013, lors de la libération de la ville. Par contre plusieurs autres centaines de milliers ont été exfiltrés vers Bamako, grâce à des opérations efficaces menées par l'ONG SAVAMA-DCI et le courage de certains détenteurs de manuscrits anciens. A la suite de ces opérations de sauvetage urgente, plusieurs actions de sauvegarde des manuscrits ont été menées:

numérisation, catalogage, conservation, confection de boîtes d'archives des manuscrits, réhabilitation de certaines bibliothèques privées par SAVAMA et ses partenaires, mais aussi par l'UNESCO, la MINUSMA et d'autres partenaires techniques et financiers.



Figure 9: Copie de manuscrit

2.3.2. La fête du Maouloud expression forte du patrimoine culturel immatériel à Tombouctou

Les nuits symbolisant la naissance et le baptême du Prophète Mohamed (PSL) sont exceptionnelles dans la cité des 333 saints. Pendant ces nuits, du soir jusqu'à l'aube des prières collectives et des lectures de coran sont organisées à travers la ville. Aussi, les fidèles sont libres d'aller se recueillir sur les tombeaux des différents saints qui entourent la ville et faire sept fois ou autant que vous le voulez le tour de la grande mosquée Djingareyber tout en faisant des bénédictions. Cette grande fête musulmane est aussi un moment de communion, de pardon et d'assistance. Elle est également une période de retrouvailles pour les ressortissants de Tombouctou vivant à l'intérieur du pays ou ailleurs.



Figure 10: Poèmes panégyriques sur le prophète Mohamed

En plus des fêtes religieuses (Maouloud, Ramadan et Tabaski), d'autres éléments concourent à la richesse du patrimoine culturel immatériel de Tombouctou entre autres :

- La broderie traditionnelle ;

- Les tresses et coiffures ;
- La gastronomie ;
- Les chants et danses traditionnels ;

De nos jours certaines pratiques sont toujours vivantes, mais d'autres sont menacées de disparition. D'où la nécessité d'entreprendre des actions de sauvegarde et de promotion.

2.3.3. La maçonnerie traditionnelle ou l'art de bâtir à Tombouctou

A Tombouctou tout comme à Djenné « sa ville jumelle », les maçons sont organisés en corporation dirigée par un chef de maçon. Ce regroupement socioprofessionnel atypique que d'aucuns qualifient de groupe endogamique ou de société initiatique ésotérique, a assuré la transmission, de génération en génération, des savoirs et savoir-faire liés aux cultures constructives locales. Celles-ci recèlent aussi bien des savoirs techniques endogènes que des rites et pratiques immatérielles inhérents au processus de la maçonnerie traditionnelle. Il constitue un maillon essentiel de la vie socioéconomique de la ville. La corporation a participé activement dans les travaux de reconstruction de l'habitat et des mausolées en 2015. Leur contribution inestimable à ces travaux a valu à la corporation une distinction spéciale attribuée par la Directrice générale de l'UNESCO, Irina BOKOVA, lors de la 40^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial en juin 2015 à Bonn.

A Tombouctou chaque maçon est lié à une famille depuis la nuit des temps dont il assure l'ensemble des travaux de construction, de surveillance et de restauration.



Figure 11: Maçons sur un chantier de mausolée

2.4. Risques et dommages affectant le bien et mesures prises

Malgré les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens entre 2014 et 2016, le site reste confronté de nos jours à des problèmes de conservation dus à des facteurs endogènes et exogènes. Parmi ces facteurs, il faut tout d'abord citer la péjoration climatique lié au phénomène du changement climatique dans la zone sahélo-saharienne en proie à une longue sécheresse qui s'est installée durablement depuis plus de trois décennies. La dégradation de l'environnement consécutive aux multiples sécheresses au Sahel est à l'origine de l'accélération de l'ensablement perceptible dans la ville et qui menace les édifices et l'ensemble du périmètre de la ville ancienne et ses alentours.

D'autres risques importants pèsent sur la conservation du site ; il s'agit de :

- La dégradation des maisons et édifices publics importants au sein de la vieille ville ;
- L'abandon progressif des anciennes techniques constructives ;
- La pression démographique et urbaine
- Les ruines dans la vieille ville suite à des problèmes d'héritage de familles ;

- La réalisation de nouvelles constructions en matériaux importés (ciment, alhor peintures de couleurs vives) au sein du paysage urbain de la Médina ;
- L'installation anarchique et l'impact visuel sur le paysage urbain de nouveaux équipements tels les antennes de radio et de TV, les fils électriques et des nombreux panneaux publicitaires dans l'ancien tissu;
- L'insalubrité des quartiers et le problème récurrent de la gestion des déchets liquides et solides;
- L'insécurité résiduelle persistante dans la ville et ses environs.

Les actions proposées dans ce plan de gestion et de conservation pourraient constituer des mesures de conservation du bien Tombouctou. La mise en œuvre efficace de ces actions devrait partiellement contribuer à atténuer les menaces qui pèsent sur l'état de conservation du bien, et contribuer à améliorer les conditions de vie et d'existence des communautés du site.



Figure 12: Environnement architectural perturbé par les nouveaux équipements



Figure 13: Interférences des fils électriques et des couleurs vives dans la Médina (nov. 2017)

2.4.1. Pression urbaine

L'urbanisation rapide de Tombouctou menace particulièrement l'architecture ancienne, les espaces publics et les marchés. Des équipements contemporains de développement sont édifiés dans le périmètre classé et interfèrent énormément sur l'environnement architectural du paysage urbain traditionnel. Ce processus d'usure et d'occupation des espaces se poursuit malheureusement dans l'ancien tissu urbain, malgré l'existence d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Cette évolution incontrôlée et souvent démesurée est de nature à porter atteinte à l'intégrité et l'authenticité du patrimoine bâti de la vieille ville. La pression du développement urbain associée au manque d'entretien et aux inondations provoquées par des fortes précipitations pluvieuses, aggravent le mauvais état de conservation et de gestion du site figurant sur la Liste en péril depuis 2012.

2.4.2. Effets du changement climatique sur la conservation du bien

Les sécheresses successives que la région a connues et connaît encore se manifestent de nos jours avec des phénomènes de désertification, qui sont les résultats du changement climatique, et la désertisation due aux actions conjuguées

de l'homme et de la nature. D'une manière générale toute la ville connaît ces phénomènes, en particulier la vieille ville où l'avancée du désert est d'abord un phénomène social avant d'être naturel. En effet, à la veille des grandes fêtes, les populations se plaisent à remplacer le sable fin à l'intérieur des maisons en déposant à la devanture des portes le sable dégagé. Cette pratique devenue une « tradition » vient s'ajouter sur le sable constamment apporté par le vent au quotidien.

Les impacts du changement climatique contribuent également à la raréfaction de certains matériaux de construction (alhor, banco, bois).

2.5. Stratégies de sécurisation, de conservation et de gestion des mausolées après la reconstruction

Après les travaux de reconstruction des mausolées détruits certaines mesures de gestion ont été prises par la Mission Culturelle, le cabinet d'architecture et les responsables de mausolées. Parmi ces mesures on peut retenir :

- L'élaboration d'un guide d'entretien des mausolées pour l'UNESCO par le cabinet d'architecture en collaboration avec les responsables de mausolées et les maçons ;
- Mise en place des comités de gestion des trois mosquées et présidés par les Imams. Ces comités travaillent en étroite collaboration avec la Mission Culturelle ;
- Le renforcement des mesures de sécurisation des mausolées et des cimetières par leur éclairage avec des panneaux solaires et les patrouilles organisées sur les lieux par la police malienne et celle des Nations Unies afin d'atténuer l'insécurité autour des mausolées et à l'intérieur des cimetières ;
- La réhabilitation des deux mosquées (Sidi Yahia et Sankoré) avec la participation des communautés locales ;
- Le crépissage de la mosquée Djingareyber avec la participation communautaire ;
- La mise en place d'un cadre de concertation entre les responsables de mausolées et leurs maçons sous l'égide de la Mission Culturelle.

Malgré, ces efforts la situation sécuritaire, toujours instable, reste une menace pour les sites.

CHAPITRE 3 : IMPACTS DE LA CRISE DE 2012 SUR LE SITE

La ville de Tombouctou a été la localité qui a payé le plus lourd tribut pendant l'occupation des trois (03) régions par les groupes armés en janvier 2012. Elle fut occupée entre le 1^{er} avril 2012 et le 11 janvier 2013 et durant cette période les habitants ont subi toutes les affres imposées par les jihadistes. En plus, du déplacement massif des populations vers les régions du sud et dans les pays voisins, des dégâts importants ont été causés sur les éléments du patrimoine culturel. Quatorze (14) mausolées sur seize (16) ont été détruits ; 4203 manuscrits anciens ont été brûlés ou volés, le monument de l'Indépendance à l'Effigie du Cavalier El Farouk et la porte sacrée de la mosquée Sidi Yahia ont été saccagés. Les manifestations culturelles et artistiques ont été interdites aux populations. Cet état de fait est à l'origine de l'inscription en juillet 2012 du site sur la Liste du patrimoine en péril.

Les destructions des mausolées ont été perpétrées par les groupes armés terroristes qui prétendaient agir au nom de Dieu. L'un des auteurs de ces actes criminels n'est autre qu'Ahmad Al Fagi Al Mahdi, inculpé de crime de guerre par la Cour Pénale Internationale (CPI), pour avoir dirigé intentionnellement les attaques qui ont abouti, en juin et juillet 2012, à la destruction de neuf mausolées et la porte sacrée de la mosquée Sidi Yahia à Tombouctou. C'est la première fois que la Cour Pénale Internationale (CPI) est saisie d'une plainte, en l'occurrence de l'État malien portant sur la destruction de monuments culturels, et qu'elle qualifie ces actes de crimes de guerre. Arrêté en 2015, Al Mahdi a été condamné par la CPI le 27 septembre 2016 à neuf ans de prison et, le 17 août 2017, à verser 2,7 millions d'euros aux victimes à titre de réparation.

3.1. Impacts de la crise sur l'architecture de l'ancien tissu

L'occupation de la ville par les groupes armés en 2012 a provoqué l'arrêt des activités socio-économiques, particulièrement celles induites par le tourisme. Cette situation a contribué à la dégradation des maisons dans la Médina du fait du manque d'entretien dont plusieurs maisons sont tributaires.

3.2. Impacts de la crise sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat d'art

Au Mali, la contribution du secteur de l'artisanat dans l'économie nationale se traduit par le nombre d'artisans, d'emplois créés, le montant des impôts et taxes payés et la rentrée des devises.

En dépit de leur faiblesse, les statistiques font ressortir que la contribution de l'artisanat à l'assiette fiscale est de l'ordre de 5 à 8% des recettes fiscales totales de l'Etat, soit plus de 30 milliards de FCFA en 2005 - 2006.

S'agissant de la rentrée des devises, les exportations des produits artisanaux, toutes catégories confondues s'élevaient à 12.163.763.265 FCFA sur un total de 603.126.000.000 de FCFA, soit 2,02% en 2005, tandis qu'en 2008, les exportations des produits artisanaux lors des foires et salons internationaux, étaient de 1.168.352.000 FCFA.

A Tombouctou, se trouvent plus de 50,32% des entreprises artisanales des régions nord du Mali. Elles sont regroupées en corps de métiers et localisées suivant le peuplement de la ville. Jusqu'à l'occupation de la ville de Tombouctou en 2012, l'artisanat était un secteur florissant et actif qui occupait une place très importante dans l'économie de la commune.

Comme tous les secteurs, l'activité artisanale a été très affectée par la crise.

Mais grâce au dynamisme, à l'attachement des populations à ce secteur qui mobilise une frange assez importante des habitants de la ville, l'artisanat a pu survivre et des efforts importants sont déployés pour relancer cette activité véritable outil de création d'emplois et de réduction de la pauvreté au moment de la crise.

Avant la crise, la production artisanale était diverse et variée et portait sur le travail du cuir, la cordonnerie, la maroquinerie, le travail des métaux (fer, or, argent, bronze, cuivre) tenu par les bijoutiers et les forgerons, la couture-broderie, la vannerie (nattes, corbeilles, sacs, ornements, bijoux, éventail etc.), le tissage, la poterie (briques cuites pour revêtement mural et du sol, canaris etc.)

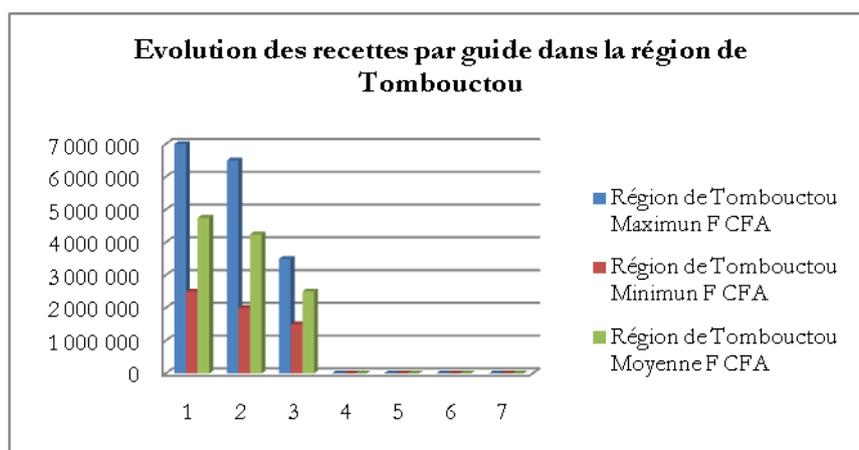
Dans le cadre d'un projet «de soutien à la redynamisation du tissu socio-économique de Tombouctou », financé par l'AIMF en 2014, une étude a été réalisée sur le

secteur de l'artisanat d'art qui aboutit à la réalisation de la carte de l'artisanat d'art de la ville de Tombouctou. Environ 2.000 exemplaires ont été imprimés et mis en vente par la Mairie de Tombouctou.

Le secteur de l'artisanat est lié à celui du tourisme. Depuis 2009, le taux de fréquentation de la région a considérablement baissé à cause des enlèvements et prises d'otages étrangers. Cette situation a eu des impacts négatifs sur les activités économiques de la ville. A ces problèmes est venue se greffer la crise sécuritaire et politique de 2012 brisant l'espoir des acteurs du secteur. C'est pourquoi, une reconversion de ces acteurs s'avère urgente afin que certains acteurs ne soient pas tentés de rejoindre les groupes armés qui sont toujours actifs dans la région. Le secteur du tourisme a été le plus touché par la crise.

Tableau 1: Evolution des recettes par guide de 2009 à 2015 dans la région de Tombouctou

Année	Région de Tombouctou		
	Maximum F CFA	Minimum F CFA	Moyenne F CFA
2009	7 000 000	2 500 000	4 750 000
2010	6 500 000	2 000 000	4 250 000
2011	3 500 000	1 500 000	2 500 000
2012	0	0	0
2013	0	0	0
2014	0	0	0
2015	0	0	0



Source : rapport de formulation Ministère de l'Artisanat et du Tourisme 2017

3.3. Plan d'action de l'UNESCO pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali

Elaboré après la libération des régions du nord Mali en étroite collaboration avec le gouvernement malien et l'UNESCO et avec l'appui technique de certains partenaires techniques et financiers (UE, DDC Suisse, MINUSMA...), le Plan d'action vise la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé à Tombouctou et la sauvegarde des manuscrits anciens. La première phase a démarré pour une période de quatre ans (2013-2016) et a été essentiellement consacrée à la reconstruction des mausolées détruits pendant la crise ainsi que les travaux de réhabilitation des mosquées Sankoré et Sidi Yahia.

La seconde phase, en cours, s'étend sur une période de quatre ans également (2017-2020) et prend en compte les trois sites du Mali inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : les « Villes anciennes de Djenné », « les Falaises de Bandiagara » (pays dogon) et le Tombeau des Askia à Gao.

➤ Le projet de « soutien à la redynamisation du tissu socio-économique de la ville de Tombouctou » (2014 – 2016)

Après la libération des régions du nord Mali, l'UNESCO en partenariat avec le gouvernement malien a adopté un Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali. Est incluse dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'action, la réalisation d'actions pour la redynamisation du tissu socio-économique et la promotion des activités génératrices de revenus dans la ville de Tombouctou. Plusieurs partenaires dont l'AIMF ont manifesté leur volonté de soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action. L'AIMF dont la mairie de Tombouctou est membre s'est particulièrement exprimée en faveur de la redynamisation du tissu socio-économique de la ville de 2014 à 2016 à travers le projet « *Soutien à la redynamisation des activités socio-économiques à Tombouctou* » en partenariat avec la DNPC et le Bureau de l'UNESCO de Bamako. Les résultats atteints par le projet ont été probants : trente-deux (32) familles et deux (02) musées ont bénéficié des travaux de réhabilitation des maisons dans l'ancien tissu urbain, créant de nombreux emplois au sein de la population après la crise. Il a contribué à la cohésion sociale et « *le vivre ensemble* » des communautés et

également à l'amélioration des conditions de travail des agents de la Mairie par l'acquisition des équipements et de matériels.

Suite aux résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ce projet, Tombouctou fut l'une des deux villes lauréates de la 2^{ème} Edition du Prix International «CGLU – Ville de Mexico – Culture 21» avec Vaudreuil-Dorion (Québec, Canada), sur 83 villes et gouvernements locaux candidats du monde.

Le « Prix International CGLU» récompense soit une ville, soit un gouvernement local ou régional dont la politique aura contribué de manière significative à établir des ponts entre les valeurs de la culture (le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable. Il a pour objectif de reconnaître les leaders - villes ou personnalités- qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable.



Figure 14: Une des maisons réhabilitées dans le cadre du projet AIMF

CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE

- *Au niveau national*

Au niveau national, plusieurs actes institutionnel, législatif et réglementaire sont pris, au nombre desquels on peut citer :

Arrêté N° 4179 prononçant inscription des monuments naturels et des sites relevant de la France d'outre-mer (Journal officiel du Soudan Français 1955) ;

La Loi n°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985, modifiée relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national ;

La Loi N° 86-61/AN- RM du 26 juillet 1986, relative à la profession de négociant en biens culturels ;

La loi N°95-034, en ses articles 14, 83 et 131 portant code des Collectivités territoriales en République du Mali confère la responsabilité de la conduite, de la conception et de la mise en œuvre du programme de développement aux autorités des collectivités de la commune, du cercle et de la région ;

La loi N°2017- 052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;

Le Décret N° 203/PG- RM (1) du 13 août 1985, instituant une Commission Nationale de sauvegarde du patrimoine culturel ;

Le Décret N° 275/PG- RM portant réglementation des fouilles archéologiques au Mali ;

Le Décret N° 299/PG-RM du 19 septembre 1986, relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels ;

L'Arrêté interministériel N°94-7968/MCC-MAT du 18 juillet 1994, portant réglementation de la profession de négociant en biens culturels, de la prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels ;

L'Arrêté N° 96-1591/MCC-SG du 14 octobre 1996 abrogeant et remplaçant l'Arrêté N°0003/MSAC-DNAC du 12 janvier 1989, portant création et fonctionnement des Commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel ;

La Décision N° 0444/ MC - SG du 07 MAI 2001 portant inscription de biens culturels à l'Inventaire ;

L'Ordonnance N° 47/CMLN du 31 août 1973 portant approbation de la Convention internationale UNESCO concernant l'importation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels ;

L'Ordonnance N°01- 027/P-RM du 2 août 2001 portant création de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) en lieu et place de l'ancienne Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC) ;

Le Décret n°346/P-RM du 26 juin 2008, modifié, relatif à l'étude d'impact environnemental et social ;

Loi N°02 016 du 3 juin 2002 fixant les règles générales d'urbanisme;

Loi N°08 033 du 11 août 2008; relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Ordonnance N°00 027 du 22 mars 2000 portant code domanial et foncier ;

Loi N°2012-015 du 27 février 2012 portant Code minier en République du Mali et de son décret d'application ;

Décret N°05 113/PRM du 9 mars 2005 fixant les règles spécifiques applicables aux différentes catégories de servitudes en matière d'urbanisme.

Au niveau du site lui-même Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992, classe le site de la vieille ville de Tombouctou au patrimoine national.

- ***Au niveau international***

Le Mali a adhéré en avril 1977 à la Convention de 1972 de l'UNESCO portant protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. A ce titre il a inscrit, de 1988 à 2004, quatre sites sur la Liste du patrimoine mondial dont le site de Tombouctou.

Le pays a accepté ou ratifié d'autres Conventions culturelles de l'UNESCO dont :

- La Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles de 1954 et 1999 ;
- La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ;
- La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- La Convention de 2005 pour la protection de la diversité des expressions culturelles

CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL

5.1. Institution de gestion

Par Décret 93-203 P-RM du 11 juin 1993, l'Etat malien a créé une structure de gestion de proximité du site dénommée Mission Culturelle de Tombouctou. Précédemment rattachée au secrétariat général du Ministère de la Culture, les Missions Culturelles sont depuis 2001, des services pérennes rattachés à la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (Ordonnance N° 01- 032/ P-RM du 3 Août 2001 portant création des Missions Culturelles de Bandiagara, de Djenné et de Tombouctou).

La Mission Culturelle de Tombouctou (MCT) est une structure déconcentrée de l'Etat, qui a pour principales tâches :

- *Assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de préservation et de valorisation des sites de Tombouctou, classés respectivement patrimoine national et Mondial de l'UNESCO ;*
- *Inventorier les fonds des Bibliothèques privées des manuscrits ;*
- *Entretenir une ambiance intellectuelle à l'image de Tombouctou Cité du savoir.*

En plus, des activités assignées, la Mission Culturelle collabore avec des associations, GIE et toute personne physique ou morale œuvrant dans la conservation et la promotion du patrimoine culturel du bien Tombouctou.

5.2. Institutions partenaires

Le site est en partenariat avec plusieurs institutions et organisations internationales dans le cadre des appuis techniques et financiers :

Sur le plan national

- Les collectivités territoriales (Association des Municipalités du Mali) ;
- ONG locales et nationales ;

Sur le plan international

- AKTC ;
- CRAterre-ENSAG ;
- ICOMOS ;
- UNESCO ;
- WMF ;
- Coopération décentralisée

CHAPITRE 6 : ETAT ACTUEL DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU SITE

6.1. Evaluation du Plan de Gestion et de Conservation 2006-2010

Dans le premier plan de gestion et de conservation, il n'apparaît aucune action planifiée pour la période. Néanmoins certaines activités ont été réalisées sur le site dans le cadre de projets initiés par le Ministère de la Culture et certains partenaires.

6.2. Atouts et valeurs du site

La mobilisation internationale autour du bien Tombouctou après la crise de 2012 prouve à suffisance que le site a des atouts et une Valeur Universelle Exceptionnelle à préserver à tout prix. Parmi les atouts et les valeurs on peut citer :

- l'architecture en terre monumentale remarquable des trois mosquées ;
- les mausolées de Saints reconstruits témoignant de la valeur spirituelle et intellectuelle de la cité ;
- le tissu urbain ancien témoin d'un développement urbain et culturel entre le Sahara et l'Afrique subsaharienne.

6.3. Zone Tampon et Règlement d'Urbanisme

La ville de Tombouctou est actuellement plus vaste qu'elle ne l'était auparavant. Sa population était de 54.453 habitants en 2009. Cet accroissement rapide de la population augmentera également les besoins nouveaux en équipements. En effet, l'article 5 du Décret N°92-245/P-RM du 18 décembre 1992 portant classement des villes anciennes de Djenné et Tombouctou déclare une zone tampon entre l'ancien tissu de Tombouctou et le reste de la ville. Cette zone tampon qui a fait l'objet d'un règlement d'urbanisme proposé par la Commune urbaine de Tombouctou doit être redéfini en fonction de l'évolution de la ville afin de respecter les servitudes d'urbanisme, d'hygiène, de sécurité et d'esthétique nécessaires à l'instauration et au maintien d'un environnement sain dans la zone conformément aux différents types de section prévus.

6.4. Analyse des problèmes

L'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2012 prouve à suffisance qu'il existe de sérieuses difficultés de gestion. Parmi ces difficultés, il faut tout d'abord signaler l'insécurité résiduelle née du conflit et de l'occupation de la ville par les groupes armés en 2012 et 2013. Viennent ensuite les difficultés économiques engendrées par la crise du tourisme sur le site qui a accentué la pauvreté des populations.

Un autre problème majeur que connaît le site est l'impact du phénomène du changement climatique (désertification, ensablement érosion de sol, ...) qui contribue à la raréfaction et la qualité de certains matériaux de construction (bois, alhor, banco), tout en contribuant à la dégradation progressive des éléments du patrimoine bâti.

Le tableau analytique ci-dessous des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces/contraintes (SWOT) fait ressortir l'état des lieux des problèmes et des opportunités susceptibles d'apporter des mesures correctives nécessaires pour une gestion efficiente du site au cours des prochaines années.

Tableau 2 : ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Conservation et gestion des trois mosquées	<p>Existence d'un système séculaire de conservation traditionnelle du patrimoine</p> <p>Survivance et transmission de savoirs et savoir-faire techniques liés aux cultures constructives locales</p> <p>Forte cohésion sociale entre les différents groupes ethnolinguistiques de la cité</p> <p>Grande renommée de Tombouctou qui transcende les frontières (plus connue que le Mali à l'extérieur)</p> <p>Existence d'une documentation abondante sur Tombouctou aussi bien dans les manuscrits anciens que dans la littérature contemporaine</p> <p>Forte mobilisation par l'Etat Malien et l'UNESCO pour la réhabilitation et la conservation des mosquées</p>	<p>Insuffisance des moyens financiers pour faire face aux dépenses.</p> <p>Irrégularité des pratiques d'entretien suite à la crise de 2012</p> <p>Faible mobilisation lors des pratiques communautaires d'entretien des mosquées</p> <p>Documentation insuffisante des travaux communautaires d'entretien périodique des mosquées</p> <p>Comités de gestion faibles et démunis</p>	<p>Plan d'action UNESCO</p> <p>Existence des comités de gestion des mosquées</p> <p>Existence de projets de réhabilitation</p> <p>Mise en œuvre de la politique de décentralisation et de régionalisation (libre administration des collectivités territoriales et transfert des compétences)</p>	<p>Ensablement autour des mosquées</p> <p>Rareté de matériaux locaux de construction (bois, banco)</p> <p>Effets de changement climatique.</p> <p>Disparition progressive des éléments de l'architecture traditionnelle de la Médina</p> <p>Risque d'assistanat après la forte implication de la communauté internationale</p> <p>Monétarisation de la maçonnerie traditionnelle et dépérissement prévisible de la corporation des maçons</p> <p>Désamour pour l'architecture de terre</p>
Les mausolées	<p>Forte mobilisation de la communauté internationale ayant abouti à la reconstruction des mausolées détruits</p>	<p>Insuffisance de surveillance des cimetières et mausolées</p>	<p>Plan d'action UNESCO</p> <p>Existence d'un guide d'entretien des mausolées élaboré à la suite des</p>	<p>Insécurité résiduelle</p> <p>Développement du fondamentalisme religieux et de la radicalisation des</p>

	Pratiques ancestrales d'entretien et de gestion communautaire des mausolées		travaux de reconstruction entre 2014 et 2016.	jeunes.
Architecture traditionnelle de l'ancien tissu de la ville (Médina)	<p>Classement du bien dans le patrimoine culturel national en 1992</p> <p>Existence d'une corporation de maçons</p> <p>Partenariat très dynamique autour de la commune urbaine (coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée)</p>	<p>Insuffisance de suivi après le classement</p> <p>Renforcement de capacités de maçons sur les nouvelles techniques constructives en terre</p> <p>Rareté et cherté de certains matériaux de construction (alhor, banco)</p> <p>Absence de plan de sauvegarde des maisons</p> <p>Forte dégradation des maisons dans l'ancien tissu</p> <p>Utilisation des moyens rudimentaires d'extraction des matériaux locaux de construction</p> <p>Non respect de textes législatifs et règlementaires</p> <p>Gestion des eaux usées et des ordures ménagères</p>	<p>Projet d'extension de l'inscription sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO à la Médina</p> <p>Projet de redynamisation des activités socio-économiques de Tombouctou : AIMF, Mairie, DNPC et UNESCO</p> <p>Projet de reboisement pour la fixation des dunes de sable</p> <p>Projet d'assistance de la Banque Mondiale au développement intégré et inclusif de la ville de Tombouctou</p>	<p>Processus du phénomène d'ensablement progressif au sein de la ville et des sites d'extraction des matériaux locaux de construction</p> <p>Rareté de plus en plus remarquable de certains matériaux locaux de construction (bois, argile, banco, etc.)</p> <p>Développement urbain incontrôlé et nouvelles constructions en matériaux importés</p> <p>Changement climatique</p> <p>Introduction de nouveaux matériaux de construction (ciment, peinture vive...)</p> <p>Manque de coordination et mise en œuvre incontrôlée de différents projets de développement sur le site</p>
Les manuscrits anciens	Existence de nombreux et divers manuscrits anciens dans la ville et la région	<p>Insuffisance d'inventaire des manuscrits</p> <p>Conditions de conservation</p>	Existence de nombreuses bibliothèques privées et d'un institut de	<p>Insécurité résiduelle persistante</p> <p>Appréhension du risque du</p>

	<p>Réhabilitation en cours des bibliothèques de manuscrits anciens</p> <p>Traduction des manuscrits en français et anglais</p> <p>Numérisation des manuscrits</p>	<p>des manuscrits</p> <p>Insuffisance d'accompagnement des bibliothèques privées</p>	<p>conservation de l'Etat</p> <p>Engouement de certains partenaires et ONG pour la conservation et la promotion des manuscrits</p>	<p>non-retour des manuscrits anciens à Tombouctou (enlèvement à Bamako)</p>
<p>Gestion technique et institutionnelle du site</p>	<p>Existence d'une structure déconcentrée de gestion du site (la Mission Culturelle)</p> <p>Assistance accrue à la Mission Culturelle dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali</p>	<p>Insuffisance des moyens matériels et humains</p> <p>Difficultés d'application des textes législatifs et réglementaires et des Conventions culturelles internationales</p> <p>Incivisme grandissant et comportement néfaste de certains habitants du site</p>	<p>Renforcement de capacités des agents de la MCT</p> <p>Coordination avec les autres services techniques</p> <p>Poursuite de partenariats bilatéral, multilatéral et privé</p> <p>Application des textes de la décentralisation et de la régionalisation</p>	<p>Actions contraires de certains services et ONGs</p> <p>Instabilité institutionnelle née des élections (conseillers municipaux et conseillers de cercle)</p>

7. L'état de l'intégrité et de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

➤ *Intégrité du bien (critère iii)*

Malgré la persistance de l'insécurité, consécutive à l'occupation de la ville par les groupes armés terroristes, privant le Bien des activités touristiques et ralentissant les activités socioéconomiques et appauvrissant les populations, le Bien conserve son intégrité dans ses composantes architecturales, culturelles et au plan des matériaux de construction. En outre, malgré l'ensablement permanent, le Bien continue de conserver ses caractéristiques physiques intactes. Toutefois, l'apparition de certaines nouvelles structures dans le tissu ancien et la pression du développement urbain constituent des menaces pour l'intégrité du Bien. En outre, les conditions difficiles ne permettent pas aux populations d'assurer à elles seules les frais liés aux travaux collectifs d'entretien des mosquées et des mausolées.

➤ *Authenticité (critère iv)*

Le développement d'une forte résilience des populations, associé à la reprise des pratiques et traditions culturelles, a permis au Bien de conserver son authenticité tant pour le style architectural que pour les matériaux de construction. A la suite des travaux de reconstruction des mausolées et de réhabilitation des mosquées, peu de changements sont perceptibles. Toutefois, certains changements fondamentaux menacent l'architecture traditionnelle du tissu ancien et risquent d'altérer son authenticité. Cependant, l'espoir est permis avec les travaux collectifs d'entretien des mosquées, qui se font depuis la nuit des temps, et qui donnent lieu à une grande mobilisation populaire. Ces travaux d'entretien témoignent du maintien et de la transmission du savoir et du savoir-faire traditionnels des corporations de maçons et garantissent la durabilité du Bien.

7.1. Valeur Universelle Exceptionnelle

Suite à l'occupation de la ville, entre 2012 et 2013, par les groupes armés terroristes qui ont détruit volontairement les mausolées et porté atteinte à ces édifices publics culturels et cultuels, et l'interdiction des travaux d'entretien collectifs, le Bien Tombouctou a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, lors de la 36ème

session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, en juillet 2012. Les actions réalisées dans le cadre du programme pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, ont contribué à améliorer l'intégrité, l'authenticité, les attributs et les valeurs historiques, religieuses et architecturales, et constituent un indicateur de retrait possible du Bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, une fois que certaines autres conditions seront réunies.

7.2. Vision pour 2030

Une vision du développement durable³ s'est établie dans la seconde moitié des années 1980, comprenant trois dimensions : la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental. Le rapport intitulé «Notre avenir à tous», également connu comme Rapport Brundtland (1987), a accordé à ces trois dimensions une place de modèle à utiliser dans les stratégies locales, nationales et mondiales de développement. Le Sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) a consolidé ces trois piliers comme le paradigme du développement durable.

Toutefois, il est généralement considéré que ces dimensions ne peuvent à elles seules refléter toute la complexité de nos sociétés actuelles. De nombreuses voix, dont celle de l'UNESCO, du Sommet mondial sur le développement durable et de chercheurs, se font entendre pour inclure la culture dans ce modèle, argumentant qu'elle façonne ce que nous entendons par «développement» et détermine les actions des peuples dans le monde.

Cette nouvelle approche prend en compte la relation entre la culture et le développement durable en deux points spécifiques : premièrement, le développement du secteur culturel en soi (par exemple : l'héritage culturel, la créativité, les industries de la culture, l'artisanat, le tourisme culturel) et, deuxièmement, la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques, notamment les politiques liées à l'éducation, l'économie, la

³ Extrait du Rapport CGLU, 2015 intitulé « La culture : deuxième pilier du développement durable »

science, la communication, l'environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale.

Le monde ne fait pas uniquement face à des défis d'ordre économique, social ou environnemental. La créativité, la connaissance, la diversité et la beauté sont autant de fondements indispensables au dialogue en faveur de la paix et du progrès. Ces valeurs sont, en effet, intrinsèquement liées aux notions de développement humain et de liberté.

Alors même qu'il est de notre devoir de promouvoir la pérennité des cultures locales autochtones, les anciennes traditions rejoignent la nouvelle créativité qui s'exprime tous les jours dans les villes du monde entier, contribuant ainsi à la préservation de l'identité et de la diversité. Le dialogue interculturel constitue l'un des plus grands défis de l'humanité et la créativité est identifiée comme une source inépuisable qui permet d'alimenter la société et l'économie.

Cette nouvelle vision du développement durable convient parfaitement au contexte actuel de gestion efficiente du site de Tombouctou en tant que bien du patrimoine culturel de l'humanité et site urbain vivant. Il ne saurait y avoir de conservation durable du site de Tombouctou sans inclure la dimension patrimoniale de la ville dont la renommée et surtout le développement endogène ont toujours eu comme socle les valeurs culturelles, historiques et civilisationnelles.

Pour les dix prochaines années (2030), il est nécessaire de mettre en œuvre un programme de développement urbain qui concilie harmonieusement l'évolution socioéconomique de la ville avec une approche de gestion et de conservation durable des ressources culturelles et naturelles de la cité. La protection de la diversité du patrimoine culturel de Tombouctou est tributaire d'une approche intégrée, inclusive et multisectorielle qui prend en compte les aspects économique, social, environnemental et culturel.

Il faut résolument envisager pour les prochaines années la mise en œuvre d'un programme de gestion et de conservation du patrimoine mondial de Tombouctou qui s'insère intégralement dans le plan global de l'aménagement urbain et du développement durable de la ville. Pour une vision 2030, il s'agit d'initier des projets

et programmes de développement : réalisation des activités génératrices de revenus,
de relance de l'économie et de relance du tourisme)

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 1

CONSERVER ET PROTEGER LE TISSU URBAIN ANCIEN (MEDINA)

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	Etudes architecturales approfondies et diagnostic urbain du tissu ancien (Médina)								
1	Planification des études architecturales et urbaines du tissu ancien						85.000	Etat/CT/PTF	
2	Révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville						200.000	Etat/CT/PTF	
3	Application du Plan d'Urbanisme Sectoriel de la ville						5000	Etat/CT/PTF	
4	Etablissement d'un Plan d'Urbanisme Sectoriel pour la ville						110.200	Etat/CT/PTF	
5	Mis en œuvre du Règlement d'Urbanisme de la vieille ville						30.000	Etat/CT/PTF	
6	Application du Règlement d'Urbanisme de la ville						10.000	Etat/CT/PTF	
7	Délimitation des secteurs protégés de la ville						10.000	Etat/CT/PTF	
8	Création d'un comité de suivi pour l'application des documents de gestion urbaine						10.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 1						450.200	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 2

RENFORCER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU SITE DANS LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REGIONALISATION

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	2.1. Renforcer les mesures de protection du site et ses environs en procédant à l'intégration dans les PDESC des Collectivités territoriales les actions du Plan de gestion et de conservation (PGC)							
1	Création d'un cadre de concertation pour harmoniser les interventions dans le cadre du développement urbain, en relation avec le statut du patrimoine mondial de Tombouctou						10.000	Etat/CT/PTF
2	Réhabilitation des clôtures des cimetières dans lesquels la plupart des mausolées sont contenus						100.000	Etat/CT/PTF
3	Renforcement des mesures de protection notamment les clôtures des cimetières						85.000	Etat/CT/PTF
4	2.2. Aménager les espaces publics (mares, places des marchés et de prière, etc.) et assainir la ville ancienne et ses abords							
5	Surcreusement des deux mares principales qui alimentaient la ville en eau						50.000	Etat/CT/PTF
6	Dotation de la ville en matériels d'assainissement (brouettes, pelles, poubelles, etc.), d'un camion benne et d'un camion citerne (Spyros) pour la vidange des latrines						200.000	Etat/CT/PTF

7	Connexion au système de mini-égout des familles des deux autres quartiers de la Médina (Sarékéïna et Sankoré)						150.000	Etat/CT/PTF	
8	Renforcement du système de gestion des eaux usées par la construction d'égouts des quartiers déjà connectés au système						75.000	Etat/CT/PTF	
9	Assainissement de la Médina (gestion des déchets solides et liquides)						50.000	Etat/CT/PTF	
10	2.3. Entreprendre des travaux d'envergure pour sauver les mosquées menacées par l'ensablement progressif dû au phénomène de la désertification								
11	Fixation des dunes qui entourent la ville par la plantation d'espèces végétales locales appropriées						50.000		
		Sous total 2						<u>750.000</u>	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 3

ELABORER UN PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION DES ELEMENTS DU SITE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	3.1. Faire le diagnostic complet des différents éléments des trois mosquées et des mausolées								
1	Etudes architecturales approfondies et inventaire des édifices monumentaux au sein de la Médina						60.000	Etat/CT/PTF	
2	Restauration et/ou réhabilitation les maisons de séjour des explorateurs						50.000	Etat/CT/PTF	
3	Constitution du dossier d'extension d'inscription du tissu ancien sur la Liste du patrimoine mondial (inscription en séries)						50.000	Etat/CT/PTF	
4	Désensablement des alentours des mosquées et d'autres édifices menacés						200.000	Etat/CT/PTF	
5	Application du Manuel d'entretien des mausolées élaboré lors de la 1 ^{ère} phase du projet						30.000	Etat/CT	
6	Sécurisation des mausolées et aménagement des cimetières						50.000	Etat/CT/PTF	
7	Elaboration d'un cahier de charge pour l'installation des nouveaux équipements (fils électriques, tuyaux PVC, antennes, panneaux publicitaires, etc.)						20.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 3						<u>460.000</u>	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 4

DELIMITER LA ZONE TAMPON ET PRESERVER LES ELEMENTS DU PERIMETRE CLASSE AUSSI BIEN PATRIMOINE NATIONAL QUE MONDIAL

Objectifs spécifiques et activités

Réf	Activités	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	4.1. Minimiser la pression urbaine sur le site								
1	Bornage des limites du périmètre classé dans le patrimoine culturel national						20.000	Etat/CT/PTF	
2	Application des textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme et de patrimoine						10.000	Etat/CT/PTF	
3	Restauration de certaines maisons monumentales témoins de l'architecture traditionnelle de Tombouctou						150.000	Etat/CT/PTF	
	4.2. Disposer de documents officiels de délimitation								
1	Elaboration des Plans cadastraux de la ville						40.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total4						<u>220.000</u>	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 5

MENER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES LOCALES SUR LES ENJEUX ACTUELS DU PATRIMOINE CULTUREL

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	5.1. Sensibiliser et mobiliser les populations et les élus sur l'importance de la gestion du site et sa conservation durable								
1	Réalisation d'un film documentaire sur la perception locale de l'impact de la crise sur la vie socioéconomique et le patrimoine culturel de Tombouctou (2012 – 2017)						60.000	Etat/CT/PTF	
2	Identification et conception d'outils appropriés de communication						30.000	Etat/CT/PTF	
3	Sensibilisation des populations à travers les radios de proximité sur l'importance de la conservation du site						25.000	Etat/CT/PTF	
4	Organisation de cinq ateliers d'échange avec les différents acteurs impliqués dans la gestion et la conservation du site						50.000	Etat/CT/PTF	
6	Structuration et appui aux événements culturels traditionnels (Maouloud et autres événements festifs locaux)						50.000	Etat/CT/PTF	
	5.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation au patrimoine culturel								
1	Organisation des journées « portes ouvertes » à l'intention des élèves sur l'importance du patrimoine culturel de la ville						10.000	Etat/CT/PTF	
2	Elaboration et diffusion des modules pédagogiques relatifs à la conservation du patrimoine culturel à l'attention des scolaires						50.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 5						275.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 6

DEVELOPPER DES STRATEGIES DE CONSERVATION PREVENTIVE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE LES PLUS MENACES

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	6.1. Sensibiliser les populations et les élus sur les menaces potentielles qui pourraient peser sur le site et les mesures préventives envisageables							
1	Organisation de trois (3) ateliers d'échange avec les élus et la corporation des maçons sur la gestion du site						40.000	Etat/CT/PTF
2	Sensibilisation des populations par les médiums traditionnels (théâtre, sketches, causeries...) sur la conservation et la promotion du site (label patrimoine mondial, ses avantages, etc.)						20.000	Etat/CT/PTF
	6.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation environnementale sur le phénomène de l'ensablement et du changement climatique							
1	Gestion des risques liés à l'ensablement dû à l'érosion éolienne et aux tempêtes de sable						50.000	Etat/CT/PTF
2	Initiation des campagnes de reboisement pour la fixation des dunes de sable						100.000	Etat/CT/PTF
	6.3. Développer un programme d'information et de sensibilisation sur les enjeux actuels de l'insécurité et ses liens avec la protection et la mise en valeur du patrimoine							
1	Organisation des rencontres périodiques inter et intracommunautaires pour favoriser la paix et la cohésion sociale						25.000	Etat/CT
2	Soutien aux initiatives événements culturels cycliques (crépissages des						40.000	Etat/CT/PTF

	mosquées, rites agraires, etc.)							
3	Appui aux programmes de développement de la culture islamique de Tombouctou pour minimiser le phénomène de la radicalisation des jeunes et l'expansion du fondamentalisme musulman						50.000	Etat/CT/PTF
							Sous total 6	<u>325.000</u>

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 7

METTRE EN VALEUR ET PROMOUVOIR LE SITE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	7.1. Confectionner des documents promotionnels sur les éléments du patrimoine du site							
1	Confection des plaquettes, livrets, affiches, etc.						25.000	Etat/CT/PTF
2	Création d'un site web dédié au site de Tombouctou						20.000	Etat/CT/PTF
	7.2. Confectionner des panneaux pour une meilleure visibilité du label patrimoine mondial							
1	Implantation des panneaux ou d'autres supports avec le logo du patrimoine mondial autour des 16 mausolées inscrits sur la Liste de l'UNESCO et devant les 03 mosquées						15.000	Etat/CT/PTF
2	Elaboration des supports explicatifs sur les mausolées des saints et fixation						20.000	Etat/CT/PTF
3	Organisation d'expositions itinérantes au Mali, dans la sous-région et en dehors de l'Afrique						100.000	Etat/CT/PTF
		Sous total 7					180.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 8

AMELIORER LA GESTION DU SITE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	8.1. Davantage impliquer les communautés locales dans la gestion du site								
1	Appui aux initiatives culturelles et artisanales locales pour impulser l'économie locale						150.000	Etat/CT/PTF	
2	Formalisation d'un cadre de concertation permanent entre les différentes parties prenantes du site						10.000	MCT/CT	
	8.2. Assurer des retombées pour les communautés et créer des emplois								
1	Soutien à la structuration de l'artisanat d'art (revitaliser l'art du copiste en organisant des concours de calligraphie)						50.000	Etat/CT/PTF	
2	Initiation et structuration des projets et événements culturels dans la ville						80.000	Etat/CT/PTF	
3	Organisation et formalisation de la corporation des maçons traditionnels						-	MCT/CT/Corp.	
		Sous total 8						290.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 9

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ELEMENTS DU SITE (ETUDES ET RECHERCHES)

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	9.1. Poursuivre et compléter les inventaires et la documentation sur le site								
1	Planification de travaux de fouilles archéologiques sur la fondation des murs ensevelis des mosquées (archéologie des murs originels) et du Madougou						70.000	Etat/CT/PTF	
2	Inventaire des éléments du patrimoine immatériel de la ville de Tombouctou (revitalisation des éléments culturels immatériels menacés)						50.000	Etat/CT/PTF	
3	Encouragement de la recherche sur les traditions socioculturelles et historiques						-	Etat/CT/PTF	
4	Enregistrement et diffusion des éléments oraux sur l'histoire et la culture de Tombouctou						25.000	Etat/CT/PTF	
	9.2. Développer un programme de recherches sur les savoirs et savoir-faire techniques des maçons et des artisans brodeurs								
1	Documentation du processus de restauration des édifices monumentaux						40.000	Etat/CT/PTF	
2	Collection des savoirs et savoir-faire des brodeurs manuels						10.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 9						195.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 10

UTILISER LES VALEURS DU SITE POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES COMMUNAUTES LOCALES

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	10.1. Promouvoir le développement socioéconomique des communautés du site et soutenir les économies locales							
1	Développement du tourisme interne et national						10.000	Etat/CT
	10.2. Programme de soutien et d'appui aux corps de métiers traditionnels							
1	Appui aux artisans d'art en vue de leur participation aux différents salons et foires nationaux et internationaux						50.000	Etat/CT/PTF
2	Appui aux associations d'artisans d'art pour la promotion de leurs produits						35.000	Etat/CT/PTF
3	Organisation de 03 sessions de formations de guides touristiques et artisans d'art						30.000	
4	Promotion des activités génératrices de revenus de l'industrie du livre autour des manuscrits anciens						60.000	Etat/CT/PTF
5	Facilitation d'accès au financement des projets développés par les acteurs culturels et touristiques						5000	Etat/CT
	10.3. Assurer des retombées pour les communautés et créer des emplois							
1	Reconversion des guides de tourisme et d'autres acteurs par la mise en œuvre d'activités génératrices d'emplois et de revenus						100.000	Etat/CT/PTF
	10.4. Développer un programme de sensibilisation et de lutte contre le changement climatiques et pour une meilleure perception des dynamiques environnementales							

1	Initiation des campagnes de reboisement autour de la ville pour la fixation des dunes						120.000	Etat/CT/PTF
2	Développement du système de Régénération Assistée (RNA) pour les espèces végétales en voie de disparition						50.000	Etat/CT/PTF
		Sous total10					<u>425.000</u>	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 11

RENFORCER LES CAPACITES PROFESSIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES DE GESTION DES ACTEURS

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	11.1. Réhabiliter les locaux de la Mission Culturelle								
1	Formation des agents de la MCT en gestion et conservation du patrimoine culturel (inventaire, techniques et normes de conservation, connaissance des différentes Conventions, etc.)						80.000	Etat/CT/PTF	
	11.2. Recruter des agents au niveau la MCT								
1	Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières de la MCT						50.000	Etat/CT	
2	Dotation de la MCT de moyens logistiques appropriés						100.000	Etat/CT/PTF	
	11.3. Former et renforcer les capacités professionnelles des maçons traditionnels								
7	Organisation de 03 sessions de formation sous forme d'ateliers pratiques d'échange sur la méthode de la maçonnerie traditionnelle						50.000	Etat/CT/PTF	
	11.4. Renforcer les capacités professionnelles des artisans d'art et les équiper en moyens matériels								
1	Réhabilitation des locaux de la maison des artisans						40.000		
2	Fourniture d'intrants et équipements au secteur de l'artisanat traditionnel						30.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total11						350.000	

Le coût estimatif du présent plan de gestion et de conservation (PGC) s'élève à la somme de : *trois millions neuf-cent vingt mille Euros (3.920.000€)*.

CHAPITRE 8 : STRATÉGIES DE FINANCEMENT

8.1. Ressources internes

✓ *Subventions de l'Etat*

Le budget alloué par l'État au Ministère de la culture ne permet pas à ce département d'entreprendre des projets de grande envergure. Il apparaît donc nécessaire que l'Etat améliore ce budget en créant par exemple un « Fonds du patrimoine protégé ». L'Etat est le premier concerné par la conservation des biens du patrimoine culturel singulièrement ceux qui sont classés au plan national et international.

✓ *Ressources propres*

La Mission Culturelle, bien que ne bénéficiant d'une faible subvention de l'Etat, pourrait également mobiliser des ressources en développant le partenariat avec des services et organismes intervenant sur le site. Elle pourrait également développer une coopération avec les services chargés des affaires culturelles des ambassades, des institutions et ONGs internationales.

8.2. Ressources externes

✓ *Partenaires*

Le financement du plan d'action sera soumis aux différents partenaires qui collaborent déjà avec la Mission Culturelle de Tombouctou et d'autres partenaires potentiels.

Certains partenaires techniques et financiers sont déjà sollicités :

UNESCO ;

GIZ ;

DDC de la Confédération Suisse;

AIMF;

CRAterre ;

Jumelage – coopération Région Auvergne – Rhône-Alpes ;

UE ;

Banque Mondiale.

✓ ***Contributions du secteur privé***

Sont ciblés certains grands opérateurs privés des secteurs du patrimoine et du tourisme tels que : les Tours Operators, les agences de voyage, les Fondations, les mécènes, les associations culturelles et des donateurs nationaux et étrangers.

✓ ***Budget des collectivités territoriales***

Chaque collectivité territoriale reçoit un budget alloué par l'Etat pour la mise en œuvre d'activités de gestion de leurs territoires respectifs. Ces collectivités mobilisent des fonds issus de taxes et d'impôts et d'autres formes de redevances qui leur sont versés périodiquement.

Le jumelage-coopération dans le cadre de la coopération décentralisée est une opportunité de développer le partenariat autour de la gestion et de la conservation des biens patrimoniaux de chaque collectivité.

✓ ***Dons et legs***

Les dons et legs des personnes de bonne volonté, d'entreprises pourraient contribuer à prendre en charge des frais récurrents pour la gestion du site.

CONCLUSION

Tombouctou est un site historique et culturel emblématique dont le patrimoine culturel est mondialement connu. Tombouctou, c'est aussi une valeur spirituelle riche de l'apport des trois religions révélées (Judaïsme, Christianisme et Islam). Ces religions ont, depuis très longtemps, pacifiquement coexisté. Des vestiges et témoins matériels (synagogue, églises, mosquées) des trois religions existent encore au sein de la vieille ville. Ceci explique en partie le développement d'une culture islamique tolérante durant la période médiévale à laquelle le commerce transsaharien a atteint son apogée à Tombouctou et dans la Boucle du fleuve Niger.

La situation géographique de la cité au cœur du Sahel (qui signifie rivage du Sahara) rend de plus en plus complexe et coûteux l'entretien de ce patrimoine secrété et produit durant des siècles, à cause des dynamiques environnementales et socioéconomiques actuelles.

Il est de la plus haute importance pour l'Etat partie du Mali et la communauté internationale de veiller à la conservation de ce bien actuellement soumis aux effets négatifs du changement climatique et des actions désastreuses causées par l'homme au cours de la décennie (désertification, conflit armé, guerre et terrorisme imposés par des groupes armés).

Le présent Plan de Gestion et de Conservation 2018 – 2022 vise essentiellement à prendre en compte les éléments du patrimoine culturel singulièrement ciblés par les destructions intentionnelles et certains autres dommages indirects qui ont un impact néfaste sur le processus du développement en général et celui de la ville soumise à d'énormes pressions anthropiques et naturelles.

La mise en œuvre de ce Plan de gestion et de conservation favorisera à coup sûr un développement harmonieux, inclusif et durable qui va nécessairement réconcilier les notions apparemment antinomiques de conservation et d'évolution socioéconomique au sein d'un paysage urbain remarquable confronté aux rudes épreuves de la nature (changement climatique) et de la culture (mutations socioculturelles induites par les crises sécuritaires récurrentes).

Conserver le patrimoine de Tombouctou en tant que site du patrimoine mondial, c'est contribuer à asseoir un développement durable de la cité dont l'économie a toujours reposé sur les corps de métiers et les ressources culturelles.

ANNEXES

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CISSOKO, Sékéné-Mody, Tombouctou et l'Empire songhay : épanouissement du Soudan nigérien aux XVe-XVIe siècles. Dakar : Nouvelles éditions africaines, 1975

L'Histoire n°367, septembre 2011 : « Les siècles d'or de l'Afrique ».

Patrimoines endommagés des Régions du nord du Mali : sauvegarde, reconstruction, réhabilitation, restauration, revitalisation, (bilan de la phase 1), UNESCO, mars 2017

Pierre Boilley, Jean-Pierre Chrétien, Histoire de l'Afrique ancienne. VIIIe-XVIe siècle

La sauvegarde des biens du patrimoine mondial un enjeu majeur pour le Mali, juin 2015.

Mauro Bertagnin et Ali Ould Sidi, Manuel pour la conservation de Tombouctou, Unesco, 2014

Plan de gestion et de conservation de Tombouctou 2006-2010 ;

Plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Comoé 2015-2024, 116 pages

Pietro M. Apollonj Ghetti, Étude sur les mausolées de Tombouctou, Unesco, 2014

PRIEZ, Marie-Aude Tombouctou et les villes du fleuve: Ségou, Djenné, Mopti. Paris : ASA éd., 1999. 88 p.

Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientations pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne, ICCROM Studies9, 2004

Rapport sur l'état de conservation du bien culturel Tombouctou, Ministère de la Culture, 2017

Rapport final et plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde de manuscrits anciens du mali, 2013

Tombouctou, préface de Léopold Sédar Senghor, Comité de Jumelage Saintes-Tombouctou, 1986.

David C. Conrad, Sunjata a new Prose Version, 2016 by Hackett Publishing Company, Inc. Indianapolis/Cambridge

UNESCO, Politiques pour la créativité, Guide pour le développement des industries culturelles et créatives, 2012

UNESCO, Patrimoine mondial, Bénéfices au-delà des frontières, 2013

UNESCO, Engager les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial. Méthodologie fondée sur l'expérience de COMPACT

Drissa Diakité, Kuyatè la force du serment ; aux origines du griot Mandingue, 3^{ème} édition La Sahélienne, 2017

CELTHO, la Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique, 2^{ème} édition, Harmattan Burkina Faso, Nov. 2013

Kum'a Ndumbe III, le trésor des manuscrits de Timbuktu. Un appel à la mémoire collective de l'Afrique et du monde.

Sites web

www.google.fr

www.whc.unesco.org

www.culture.gouv.ml

www.craterre.org

www.international.icomos.org

www.iccrom.org

ANNEXE 2: RECUEIL D'INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site ?

Je pense que pour une meilleure gestion de la vieille ville, il faut renforcer la Mission Culturelle de Tombouctou sur le plan technique et financier. De même, il faudra mettre en place un comité de gestion qui se chargera de l'entretien courant et la pérennisation de ces sites.

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

A mon avis, les principaux facteurs sont :

L'avancée progressive du désert

L'absence des moyens techniques et financiers pour assurer l'entretien courant des sites

Le faible engagement politique du gouvernement malien

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix.

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Bien que le canal de KABARA symbolise en quelque sorte le Tombouctou du 18 au 19^{ème} siècle ou le bras du fleuve passait par Yobou tao. Personnellement je ne trouve pas cela assez pertinent, par ce que le canal est très récent et de surcroit a été financé par le guide libyen Mohamar KADAFI (paix à son âme) qui n'était pas Tombouctien encore moins un malien. Je ne sens pas trop la connexion entre le canal qui a été creusé par des grues modernes et l'architecture ancienne de la vieille ville.

2. LES MAUSOLEES

- 2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?

Je pense qu'on doit continuer les fouilles dans les anciens emplacements. Si ces fouilles se révèlent infructueuses, on peut faire des cénotaphes pour immortaliser ces grands saints qui ont fait la grandeur de Tombouctou.

- 2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants ?

Je ne maîtrise pas trop les noms des saints, mais je mis en vert les noms qui m'ont semblé corrects.

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismail ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

- 2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Les ayants droits sont les populations de Tombouctou, par ce que quand on parle de mausolées, on fait allusion à Tombouctou toute entière et non une famille spécifique. Donc les mausolées appartiennent naturellement à tout Tombouctou et non aux familles respectives des saints.

3. LES MOSQUEES

- 3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

Les principales difficultés résident dans l'absence des moyens techniques et financiers et le faible ou non engagement du gouvernement malien.

- 3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Si c'est pour des raisons touristiques, je ne vois pas de problème en cela. J'accepte cette visite uniquement pour les hommes et non les femmes.

- 3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Les principaux problèmes de la conservation physique de la médina à mon avis sont :

Le manque de vision claire par rapport à ce que la vieille ville représente pour nous ;

Encore le faible engagement du gouvernement malien ;

Absence de plan d'action pour la conservation de la médina ;

Absence d'un comité de gestion pour la conservation et la promotion de la vieille ville.

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques)

- 4.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayant-droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayant-droits à votre avis ?

Ah oui ! C'est nécessaire et même très important de l'inscrire au patrimoine mondial. Comme on le dit, chaque chose à son avantage et ses inconvénients. Toutes les constructions de la vieille ville doivent refléter une architecture ancienne (authentique) de Tombouctou.

Alpha Youssouf TOURE

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

Pour la gestion, la promotion et la conservation du site, il est important sinon primordial de sensibiliser, informer et former, expliquer aux populations et aux gestionnaires du site.

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

Les principaux facteurs de dégradation sont le mode construction, les matériaux utilisés, l'ensablement, le non respect des normes de construction, la mauvaise gestion de l'espace, les eaux usées et de ruissellement.

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Bien sûr qu'il faut inscrire le patrimoine immatériel, mais aussi les manuscrits. Le patrimoine immatériel est d'une richesse exceptionnelle et des échantillons comme les danses des corporations sont menacées de disparition.

Les manuscrits de Tombouctou ont une valeur exceptionnelle et doivent être préservés pour le contenu mais aussi pour le contenant.

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

C'est très pertinent sur la valeur historique rattaché à son creusement, c'est le sifansi creusé par Sonni

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?
Fouiller les anciens emplacements.

A mon sens, il ne faut exclure aucune solution et à défaut les cénotaphes peuvent faire l'affaire

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mohammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

Réponse

- ***Sidi Mahmoud Ben Umar Ben Mohamed Aquît***
- ***Al Aquît Ben Mahmoud Ben Umar Ben***
- ***Mohamed Aquît Ben Umar Ben Ali Ben Yahia***
- ***Shaykh Alfa Moya***
- ***Shaykh Sidi Ahmed Ben Amar Al Raggadi***
- ***Shaykh Abul Qasins Al Tawati***
- ***Shaykh Mohammad AMIKKY***
- ***Shaykh Muhammad Tamba-Tamba***
- ***Shaykh Al Imam Saïd***
- ***Almamy Soumayla***
- ***Sidi Mohammad Boukkou***
- ***Sidi El Wafi Al Arawani***
- ***Shaykh Mohammad Sankoré Al Fullani***

- *Shaykh Sidi Ali Al Mukhtu Ben Sidi Muhammad*
- *Ben Shaykh Al Kabir*
- *Sidi Khiyar*
- *Muhammad Aquît*
- *Al Hadj Ahmad*
- *Abul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben*
- *Ben Umar Ben Muhammad*

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Concernant ce montant à mon avis le préjudice subi est moral dans la mesure où le dommage a été réparé par l'UNESCO. La somme doit être affectée au renforcement des structures et des périmètres de sécurité et aussi à l'entretien.

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

Les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments c'est le manque de comité de gestion fiable, rigoureux et surtout le non respect des périmètres de sécurité ou zone tampon, les mosquées sont encore agressées par le passage des engins à 4 ou 2 roues et le bruit est préjudiciable

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Les non musulmans peuvent bien visiter la mosquée sous réserve d'en respecter la sacralité et les conditions d'accès. La mosquée est le lieu de culte mais elle est aussi une valeur architecturale, sociale, universelle.

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

A mon sens les mosquées de la médina répondant à l'architecture première doivent être classées dans le patrimoine national. Cela pour leur valeur architecturale et la volonté prescrite de perpétuer un savoir et un savoir-faire.

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Les principaux problèmes de conservation physique de la médina sont liés à la méconnaissance, à l'utilisation de matériaux inadéquats à l'irrespect des normes de conservation, à la mauvaise gestion de l'espace et des mines, à l'utilisation intempestive de matériaux dégradés.

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....)

Engager le processus, enclencher le processus d'inscription au patrimoine mondial dans ces conditions est irréaliste parce qu'avec l'état actuel la médina ne mérite même pas d'être classée au patrimoine national, elle est aujourd'hui une grande commune rurale qui n'a rien de commun avec la médina.

Sane Chirfi Alpha, Chercheur

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

- **Gestion déléguée à des spécialistes (ONG, Bureau, personnes physiques...) sur subvention de MC,**
- **La promotion (sensibilisation radio, télé, spots, dépliants...), entretien courant**

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

Temps, la qualité des matériaux utilisés, les eaux usées, le manque d'entretien

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Il existe des biens culturels supplémentaires qui sont : la mare de Sababou, la place de la prière (Sarkila).

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Non

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?

Fouiller les anciens emplacements.

Faire des cénotaphes ou faire des recherches par des méthodes scientifiques.

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;

- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismail ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Ce sont les personnes physiques ou morales qui s'occupaient de l'entretien des mausolées, les gestions, les nouvelles méthodes d'approche pour la gestion et l'Etat.

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

- ***Les problèmes d'assainissement (gestion des eaux usées et pluviales) ;***
- ***L'amélioration du banco (études de recherche sur le banco) ;***
- ***La formation des artisans (maçons, charpentiers...)***

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ?
Justifiez votre réponse

Non

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Oui

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Eaux usées, qualité de matériaux, techniques de construction

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....)

Oui, avec les mesures d'accompagnement, appuyer les habitants en subventionnant l'alhor pour les bâtiments en béton, former les artisans

Kalil Haïdara

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

- 1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site
- **Renforcer la résilience des personnes et croyants qui s'occupent de l'entretien de ces sites**
 - **Motiver les personnes**
- 1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation
- **L'érosion ;**
 - **L'ensablement ;**
 - **Le pillage et les fossoyeurs à de fin de commerce**
- 1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Le monument, parce qu'il est très légendaire et ce serait une manière de conserver cette légende.

- 1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Oui, c'est très pertinent parce que c'est l'œuvre d'un de nos aïeux Soni Ali Ber. Il très important.

2. LES MAUSOLEES

- 2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? Fouiller dans les anciens emplacements ?

Fouiller dans les anciens emplacements

- 2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

Intact

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;

- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mohammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Les croyants volontaires qui entretiennent ces mausolées.

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

La terre avec les pluies, les intempéries. Il faut améliorer les matériaux.

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Ils peuvent visiter, car l'islam est une religion de tolérance, et de ce fait, ils peuvent se convertir.

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Certaines mosquées d'hommes érudits, de part leur forte croyance à l'islam peuvent être inscrites (Alpha Sékou), Moulaye Arby, Cheickna Sidali.

4. LA VIEILLE VILLE

4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

- ***L'incivisme, l'assainissement, les fosses septiques***

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....) ***Si possible***

Addrawi Assékou, Conseiller municipal

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

- ***L'Etat doit contribuer à renforcer les stratégies existantes ;***
- ***Sensibiliser les gens à s'intéresser à ces sites.***

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

- ***L'usure par les gens ;***
- ***Les pluies et autres intempéries ;***
- ***Les matériaux de construction qui ne sont pas solides ;***
- ***Le poids des personnes qui montent sur ces sites, les animaux.***

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Les deux mares Sababou et Al Kamsi parce qu'elles sont très importantes et ont joué des rôles dans survie de la Cité.

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

C'est pertinent parce que ce canal est très ancien, il date de l'époque de Soni Ali Ber et a joué un rôle économique.

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?
Fouiller les anciens emplacements.

Faire une identification dans la zone où se situent ces mausolées.

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

Il faut adapter l'orthographe du Tarikh Es Sudan, El Fatch Tombouctou et les armas

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mohammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Il faut les fonds en dépôt à l'UNESCO qui a restauré les mausolées.

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

- ***Les populations ne s'intéressent plus à ces mosquées comme avant ;***
- ***Les matériaux ne sont pas de très bonne qualité ;***
- ***Le travail collectif n'est pas bien organisé.***

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Les non musulmans ne doivent visiter la mosquée, car la plupart d cas, ils sont impurs et se comportent comme dans la rue.

- 3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Il n'y en a pas

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Constructions modernes

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....) **Non**

Alassane Hassey, Chef des maçons

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

- 1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site
- *Prise de conscience, œuvrer au respect scrupuleux des valeurs ancestrales, la tradition, l'union dans la solidarité ;*
 - *Mise en place d'une société civile forte, écoutée et sérieuse.*
- 1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation
- *Le temps, l'ensablement, l'homme, la désertification, l'imitation ridicule de l'autre dans ses conceptions ;*
 - *Influence extérieure, l'occupation djihadiste.*
- 1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Outre les manuscrits, il y a la culture elle-même la fête de Maouloud, les richesses des corporations (travail de la mosquée, les danses traditionnelles, les contes, l'architecture à conserver), retour des ressortissants, projets de curage, etc.

- 1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Tombouctou, le village, les villes du sud, le fleuve constitue un facteur économique important, maraîchage, élevage, riziculture, etc.

2. LES MAUSOLEES

- 2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?
- Fouiller les anciens emplacements.

Faire des fouilles, persister comme à Gao

- 2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

➤ Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;

- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

La communauté musulmane. Pas de commerce des érudits. L'Etat pour des œuvres sociales

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

L'Etat doit s'engager, ne pas recommander des visiteurs ayant payés leurs visites. Mettre en place un comité de gestion indispensable

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Oui, tolérance religieuse exige

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Je n'en sais rien

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?
- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....)

Initier un projet d'extension des sites des mosquées, exemple Djingarey ber, Sankoré.

Fiche anonyme

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

Gestion concertée (chef des quartiers, société civile et religieux)

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

La pluie, le vent, l'ensablement et les piétinements (animaux, véhicules lourds, etc.)

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Oui, Sankoré Goumouye, c'est le principal centre de rencontres et d'échanges en matière de commerce

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

La nouvelle inscription le (canal) est une bonne chose, cordon joignant le fleuve à Tombouctou servant pour le commerce entre le Delta et le désert entre le sud et le nord

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ? Fouiller les anciens emplacements.

En attendant les fouilles, les cénotaphes constituent la solution. Il n'est pas raisonnable d'abandonner une partie du patrimoine

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;

- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

- ***Les descendants des saints***
- ***La ville de Tombouctou***

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

La non-appropriation de ces bâtiments par les populations

3.2. Pensez-vous que des non-musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Oui, les non-musulmans peuvent bien visiter la mosquée. Les musulmans vont au Vatican.

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées dans le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Certaines mosquées peuvent être classées au patrimoine. Elles font partie de l'histoire de la ville et du pays.

4. LA VIEILLE VILLE

4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Les matériaux de construction et les eaux usées qui érodent les murs.

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....)

La vieille ville est effectivement envahie par des containers, fils électriques, etc. il est nécessaire de déclencher le processus de son inscription au patrimoine national.

Albadia Wangara

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

Mise en place d'une commission disciplinaire de « sachant » connaissances en divers domaines pour l'établissement d'un plan d'actions

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

- **Les aléas climatiques : pluies, vent de sable (ensablements) ;**
- **L'environnement physique (kiosques, véhicules, mauvais branchements électriques et surtout tuyauterie SOMAGEP à fleur de sol)**

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

???

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Oui, rappelle les années fastes du transport jusqu'à Sankoré Goumey. Peut aider à faire revivre les activités d'antan (pirogues, pinasses, jardins).

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?

Fouiller les anciens emplacements.

A mon sens, il ne faut exclure aucune solution et à défaut les cénotaphes peuvent faire l'affaire

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;

- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba; **Mahamane Tamba-Tamba**
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismail ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ; **Sidi Al Wafi**
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

En plus des intempéries (que l'on peut contrecarrer par renforcement des matériaux de rénovation), il y a l'ignorance et l'incivisme de certains habitants qui ne respectent pas ces trésors.

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Oui, (en respectant les interdits de souillure), car ça peut renforcer la foi des croyants (non musulmans) et par la grâce d'Allah ramener à Dieu le non croyant.

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

4. LA VIEILLE VILLE

4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Idem pour les mosquées. De constructions, reconstructions. Indifférence de certains habitants à la renommée de la Médina.

4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....) ***Oui***

Almoustapha Cissé

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

- ***Impliquer les communautés locales ;***
- ***Des comités de surveillance des sites ;***
- ***Sécuriser les sites (forces de sécurité)***

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

Les intempéries, non entretien, la non implication des communautés.

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Inscription des biens culturels immatériels (danses traditionnelles), chants (Djorondjé)

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Oui, ça permettra de valoriser Kabara comme un quartier important.

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?
Fouiller les anciens emplacements.

Fouiller dans les anciens emplacements.

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba; **Mouhamad**
- Cheick Al Imam Saïd;

- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit; **Ackit**
- Hadj Ahmed; **El hadj Ahmed**
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Le Mali, les communautés de Tombouctou et la communauté internationale

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

Des matériaux de constructions périssables. Non responsabilisation

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Non, parce que la mosquée est un lieu sacré.

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

4. LA VIEILLE VILLE

4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Enlever tous les containers et autres qui nuent l'image/beton

4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....) **Alhousséini Alhady**

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

- **Sensibiliser les populations sur l'importance du patrimoine culturel ;**
- **Impliquer les populations dans la gestion ;**
- **Impliquer la Mairie dans la gestion et le suivi du patrimoine culturel.**

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

- **Négligence et méconnaissance du patrimoine culturel ;**
- **Sensibiliser les maçons et les propriétaires des maisons de la médina ;**
- **Impliquer les communautés ;**
- **Manque de matériaux durables.**

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

Les anciennes mares de la ville de Tombouctou, qui permettront à la ville de retrouver son ancienneté et aux futures générations de connaître leur importance et maîtriser leur histoire.

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Oui, Kabara a joué un grand rôle dans l'histoire de Tombouctou.

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?

Fouiller les anciens emplacements.

Faire des fouiller dans les anciens emplacements.

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;
- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismaïl ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Le Mali, (populations) et surtout Tombouctou

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

La pauvreté, les populations faisaient des collectes dans le temps pour l'entretien de ces mosquées.

3.2. Pensez-vous que des non-musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Oui, car on dit peut être grâce à cette visite, ils deviendront un jour des musulmans

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées dans le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

3.4.

Les mosquées non inscrites de la médina doivent l'être, car elles ont aussi leur histoire.

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Les fils électriques, les containers

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis....)

Salem Ould Elhadj

GUIDE D'ENTRETIEN SUR TOMBOUCTOU

1. INFORMATION GENERALES SUR LE SITE (3 mosquées, 16 mausolées et la vieille ville)

1.1. Quelles stratégies pour la gestion, la promotion et la conservation du site

- **Protéger les sites par des haies ;**
- **Prendre des gardiens pour chaque site ;**
- **Faire un site internet pour les sites**

1.2. Quels sont les principaux facteurs de dégradation

- **Les animaux ;**
- **Le manque de protection autour des sites ;**
- **Les populations qui ignorent les valeurs des sites.**

1.3. Y a-t-il selon vous des biens culturels supplémentaires à inscrire ? Si oui, lesquels et justifiez vos choix

- **Les manuscrits ;**
- **Les biens culturels immatériels (cuisine, broderie à la main, sculpture)**

1.4. La Mission entend proposer à l'inscription, en tant que site mixte (culturel et naturel) sur le patrimoine national, puis sur le patrimoine mondial le canal **Kabara – Tombouctou**. Pensez-vous que c'est pertinent ? Si oui énumérez les raisons qui justifieraient cette inscription.

Oui, car ce canal est un ancien bras du fleuve et appartient à l'histoire de Tombouctou

2. LES MAUSOLEES

2.1. sur les 16 mausolées classés au moins trois ne sont pas formellement identifiés. Que faut-il faire ? Les supprimer de la liste ? Faire des cénotaphes ? fouiller dans les anciens emplacements ?

Fouiller les anciens emplacements.

Fouiller les anciens emplacements.

2.2. Quelle orthographe correcte pour les noms des saints suivants

- Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit ;
- . Al Akib Ben Mahmoud Ben Omar Mouhamed Aquit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia;

- . Cheick Alpha Moya ;
- Cheick Sidi Ahmed Ben Amar Arragadi;
- . Cheick Aboul Kassim Attouaty;
- Cheick Mouhamad El Micky;
- Cheick Mouhamed Tamba-Tamba;
- Cheick Al Imam Saïd;
- El Imam Ismail ;
- Sidi Mouhammad Boukkou ;
- Sidi El Wafi El Araouni ;
- Cheickh Mouhammad Sankoré le Peulh ;
- Cheickh Sidi Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Ben Cheickh AlKabir ;
- Sidi Khiyar;
- Mouhammed Acqit;
- Hadj Ahmed;
- Aboul Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Omar Ben Mouhammad

2.3. La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis. ?

Toute la population a été affectée, mais les ayants droits sont les qui s'occupent de l'entretien des mausolées, ainsi que les services et associations y référents.

3. LES MOSQUEES

3.1. Quels sont les principales difficultés de conservation et de gestion des bâtiments ?

- ***Le modernisme ;***
- ***Le temps et le vent ;***
- ***La pluie***

3.2. Pensez-vous que des non musulmans doivent visiter la mosquée ? Justifiez votre réponse

Oui, parce que ces mosquées sont un patrimoine, c'est la maison de Dieu. Tout le monde peut y aller

3.3. Pensez-vous qu'il y a des mosquées qui pourront être classées sur le patrimoine national ? Justifiez votre réponse

Oui, parce qu'ils conservent la tradition et l'histoire ainsi que l'architecture de Tombouctou.

4. LA VIEILLE VILLE

- 4.1. Quels sont les principaux problèmes pour la conservation physique de la médina ?

Le modernisme et l'absence d'engagement politique

- 4.2. Est-il nécessaire d'enclencher le processus pour son inscription au patrimoine mondial sachant qu'il y a des contraintes (déguerpissement des maisonnettes en tôles, des containers, interdiction formelle de construire en béton, maquillage des fils électriques et téléphoniques La C.P.I a condamné Alfaqi a payé 2 700 000 euros à titre de dommages et intérêts pour la destruction des mausolées. Ce montant doit être payé aux ayants droits par les fonds fiduciaires de la C.P.I. Qui sont ces ayants droits à votre avis ?)

Oui, tout ceci ne doit pas empêcher cela. Le classement est le plus important.

Fatouma Harber, enseignante, bloggeuse, altermondialiste

ANNEXE 3 : villes jumelées à la commune urbaine de Tombouctou

Villes		Pays
1	KEMNITZ	Allemagne
2	SAINTES	France
3	MARRACKECH	Royaume du Maroc
4	TEMPE	USA
5	QUEVAS EL MAZOURA	Royaume d'Espagne
6	HAY ON WAY	Pays des Galles